

## COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DE CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2022

L'an deux mille vingt-deux, le deux février à vingt heures zéro minute, le conseil municipal de la Commune de QUÉVERT étant assemblé en session ordinaire à la salle des fêtes de la commune, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Philippe LANDURE, Maire de QUÉVERT.

Nombre de membres en exercice : 27

Nombre de membres présents : 23

Nombre de suffrages exprimés : 27

Date de convocation : 23/03/2022

Date de publication : 04/04/2022

PRÉSENTS : Mmes et MM Philippe LANDURÉ, Catherine DENIEL, Francis ADNOT, Sylvie LESNÉ, Olivier FOUCRAS, Mélanie RIO, Mélanie DEQUÉ, Marie-Laure MICHEL, Joseph BRAULT, Yannick LUCAS, Didier LESAICHERRE, Françoise LEOST-TREMEL, Nathalie BONNOUVRIER, Christophe LECLERC, Arnaud AUBAULT, Maryam ABOU-MERHI, Clément ROUSSEAUX, Bénédicte RUISSEAU, Brigitte JUGUE-FOURNET, Jean-Luc ALLORY, Anne CHARRÉ, Jean-Yves ANGER, Sylvie MEUNIER

ABSENTS EXCUSES : Valérie BRUGALAY (pouvoir à Philippe LANDURÉ), Julien CHAILLOU (pouvoir à Maryam ABOU-MERHI), Dimitri GÉA (pouvoir à Christophe LECLERC), Antoine DEGUEN (pouvoir à Olivier FOUCRAS)

ABSENTS :

SECRETAIRE DE SEANCE : Sylvie LESNÉ

En préambule :

Présentation par Clément ROUSSEAUX du label Terre de jeux et de la candidature déposée par la commune pour être centre de préparation aux Jeux Olympiques 2024.

Ouverture de la séance à 20h15.

Approbation du PV de la séance du 2 février 2022 à l'UNANIMITÉ.

### AFFAIRE N° 1 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2021

Rapporteur : Francis ADNOT

Le compte de gestion 2021 dressé par le Trésorier est conforme au compte administratif de la commune. Au vu des résultats ci-dessous,

	<i>DEPENSES</i>	<i>RECETTES</i>
FONCTIONNEMENT	2 642 370,66 €	3 341 230,46 €
INVESTISSEMENT	966 301,39 €	1 573 751,07 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

**A L'UNANIMITÉ**

**APPROUVE** le compte de gestion 2021 dressé par le Trésorier et conforme au compte administratif 2021 de la Commune.

### AFFAIRE N° 2 : COMPTE ADMINISTRATIF 2021

Rapporteur : Francis ADNOT

Le Compte Administratif est un document qui retrace l'exécution des opérations de dépenses et de recettes prévues et autorisées par le Budget Primitif et par les décisions modificatives qui peuvent intervenir en cours d'année. Il permet de vérifier comment les prévisions de recettes et de dépenses ont été réalisées et d'arrêter le résultat global de la gestion financière d'une année.

Au titre de l'année 2021, il s'établit comme suit :

❖ **DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

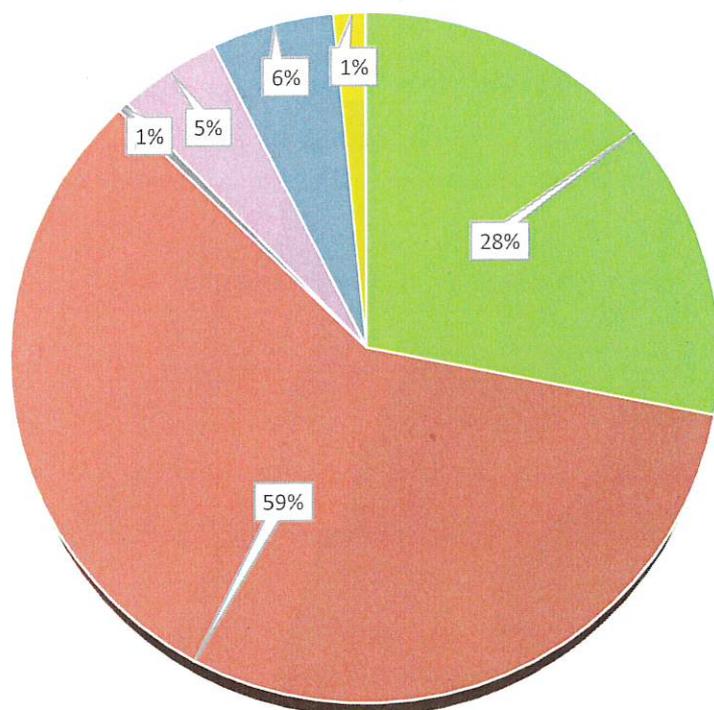
Dépenses prévues : 3 202 233.25€

Dépenses réalisées : 2 642 370.66€

Soit un taux de réalisation de 82.52%

DEPENSES	Budgétisé	Réalisé
011- Charges à caractère général	1 022 590.00 €	745 703.21 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	1 663 560.00 €	1 565 775.20 €
014 - Atténuations de produits	13 532.00 €	13 532.00 €
022 - Dépenses imprévues fonctionnement	20 000.00 €	- €
023 - Virement à la section d'investissement	105 771.25 €	- €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	150 000.00 €	126 905.93 €
65 - Autres Charges de gestion courante	186 280.00 €	151 523.01 €
66 - Charges financières	40 400.00 €	38 931.31 €
67 - Charges exceptionnelles	100.00 €	- €
<b>TOTAL</b>	<b>3 202 233.25 €</b>	<b>2 642 370.66 €</b>

### dépenses de fonctionnement 2021



- 011- Charges à caractère général
- 012 - Charges de personnel et frais assimilés
- 014 - Atténuations de produits
- 022 - Dépenses imprévues fonctionnement
- 023 - Virement à la section d'investissement
- 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections
- 65 - Autres Charges de gestion courante
- 66 - Charges financières
- 67 - Charges exceptionnelles

**chapitre 011 Charges à caractère général :**

Imputation comptable	Total Prévu	Montant Réalisé	% Réalisé
<b>011 - Charges à caractère général</b>	<b>1 022 590.00 €</b>	<b>745 703.21 €</b>	<b>72.92</b>
60611 - Eau et assainissement	27 000.00 €	9 295.36 €	34.43
60612 - Énergie - Électricité	104 000.00 €	87 860.53 €	84.48
60621 - Combustibles	60 000.00 €	44 369.90 €	73.95
60622 - Carburants	13 500.00 €	12 687.51 €	93.98
60623 - Alimentation	58 500.00 €	59 762.66 €	102.16
60628 - Autres fournitures non stockées	3 700.00 €	3 651.75 €	98.70
60631 - Fournitures d'entretien	15 000.00 €	11 587.48 €	77.25
60632 - Fournitures de petit équipement	34 000.00 €	30 490.38 €	89.68
60633 - Fournitures de voirie	14 000.00 €	8 397.58 €	59.98
60636 - Vêtements de travail	9 000.00 €	4 457.97 €	49.53
6064 - Fournitures administratives	8 400.00 €	6 661.28 €	79.30
6065 - Livres, disques, cassettes... (bibliothèques et ...)	9 270.00 €	8 886.91 €	95.87
6067 - Fournitures scolaires	12 420.00 €	13 527.50 €	108.92
6068 - Autres matières et fournitures	52 850.00 €	31 587.83 €	59.77
611 - Contrats de prestations de services	12 600.00 €	4 934.63 €	39.16
6135 - Locations mobilières	27 000.00 €	17 814.38 €	65.98
61521 - Terrains	51 000.00 €	33 892.57 €	66.46
615221 - Entretien et réparations bâtiments publics	50 700.00 €	17 569.94 €	34.65
615228 - Entretien et réparations autres bâtiments	6 000.00 €	189.00 €	3.15
615231 - Entretien et réparations voiries	54 000.00 €	34 332.20 €	63.58
615232 - Entretien et réparations réseaux	61 000.00 €	49 215.24 €	80.68
61551 - Matériel roulant	21 000.00 €	14 188.52 €	67.56
61558 - Autres biens mobiliers	15 400.00 €	11 185.84 €	72.64
6156 - Maintenance	59 230.00 €	48 205.79 €	81.39
6161 - Assurance multirisques	18 000.00 €	17 070.91 €	94.84
6162 - Assurance obligatoire dommage - construction	- €	2 301.42 €	0.00
6182 - Documentation générale et technique	2 575.00 €	2 267.60 €	88.06
6184 - Versements à des organismes de formation	10 950.00 €	10 032.00 €	91.62
6188 - Autres frais divers	39 000.00 €	35 514.95 €	91.06
6225 - Indemnités au comptable et aux régisseurs	540.00 €	490.00 €	90.74
6226 - Honoraires	5 000.00 €	- €	0.00
6227 - Frais d'actes et de contentieux	500.00 €	- €	0.00
6228 - Divers	29 000.00 €	24 181.65 €	83.39
6231 - Annonces et insertions	1 900.00 €	382.01 €	20.11
6232 - Fêtes et cérémonies	3 000.00 €	463.87 €	15.46
6236 - Catalogues et imprimés	10 700.00 €	9 302.34 €	86.94
6238 - Divers	10 000.00 €	5 022.60 €	50.23
6244 - Transports administratifs	500.00 €	- €	0.00
6247 - Transports collectifs	10 000.00 €	3 089.06 €	30.89
6256 - Missions	850.00 €	1 050.02 €	123.53
6257 - Réceptions	20 000.00 €	17 012.13 €	85.06
6261 - Frais d'affranchissement	5 050.00 €	4 828.68 €	95.62
6262 - Frais de télécommunications	20 500.00 €	18 032.29 €	87.96
627 - Services bancaires et assimilés	100.00 €	486.64 €	486.64

6281 - Concours divers (cotisations...)	9 405.00 €	5 828.81 €	61.98
6283 - Frais de nettoyage des locaux	23 800.00 €	9 426.70 €	39.61
62875 - Aux communes membres du GFP	600.00 €	- €	0.00
62876 - A un GFP de rattachement	18 000.00 €	9 698.72 €	53.88
6288 - Autres services extérieurs	- €	2 000.00 €	0.00
63512 - Taxes foncières	2 500.00 €	2 381.00 €	95.24
6358 - Autres droits	200.00 €	- €	0.00
637 - Autres impôts, taxes, ... (autres organismes)	350.00 €	87.06 €	24.87

### chapitre 012 Charges de personnel :

Imputation comptable	Total Prévu	Montant Réalisé	% Réalisé
<b>012 charges de personnel</b>	<b>1 663 560.00 €</b>	<b>1 565 775.20 €</b>	<b>94.12%</b>
6218 - Autre personnel extérieur	2 200.00 €	1 021.03 €	46.41
6331 - Versement de transport	4 200.00 €	3 652.15 €	86.96
6332 - Cotisations versées au F.N.A.L.	4 500.00 €	4 456.34 €	99.03
6336 - Cotisations CNFPT et Centres de gestion	20 000.00 €	19 033.37 €	95.17
6338 - Autres impôts, taxes, ...sur rémunérations	4 000.00 €	2 738.50 €	68.46
64111 - Rémunération principale	715 000.00 €	669 859.46 €	93.69
64112 - NBI, SFT et indemnité de résidence	9 300.00 €	8 212.20 €	88.30
64118 - Autres indemnités	133 000.00 €	121 328.82 €	91.22
64131 - Rémunérations	180 000.00 €	157 859.79 €	87.70
64138 - Autres indemnités	9 000.00 €	17 904.59 €	198.94
64168 - Autres emplois d'insertion	70 000.00 €	83 481.11 €	119.26
6417 - Rémunérations des apprentis	8 000.00 €	8 792.09 €	109.90
6451 - Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	150 000.00 €	145 412.73 €	96.94
6453 - Cotisations aux caisses de retraite	250 000.00 €	222 095.86 €	88.84
6454 - Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C	8 000.00 €	10 565.10 €	132.06
6455 - Cotisations pour assurance du personnel	65 200.00 €	66 040.14 €	101.29
6456 - Versement au F.N.C du supplément familial	4 100.00 €	1 067.00 €	26.02
6457 - Cotisations sociales liées à l'apprentissage	160.00 €	158.22 €	98.89
6458 - Cotisations aux autres organismes sociaux	8 500.00 €	8 268.00 €	97.27
6475 - Médecine du travail, pharmacie	400.00 €	71.70 €	17.93
6478 - Autres charges sociales diverses	18 000.00 €	13 757.00 €	76.43

### chapitre 65 Autres charges de gestion courante :

Imputation comptable	Total Prévu	Montant Réalisé	% Réalisé
<b>65 Autres charges de gestion courante</b>	<b>186 280.00 €</b>	<b>151 523.01 €</b>	<b>81.34</b>
6531 - Indemnités	93 000.00 €	88 924.63 €	95.62
6532 - Frais de mission	200.00 €	- €	0.00
6533 - Cotisations de retraite	4 000.00 €	3 734.05 €	93.35
6534 - Cotisations de sécurité sociale - part patronale	7 000.00 €	6 942.93 €	99.18
6535 - Formation	5 000.00 €	2 430.00 €	48.60
6536 - Frais de représentation du maire	3 200.00 €	1 080.00 €	33.75
65372 - Cotisations au fonds de financement de l'alloc° de fin de mandat	60.00 €	51.34 €	85.57
6542 - Créances éteintes	500.00 €	676.09 €	135.22
6558 - Autres contributions obligatoires	1 000.00 €	4 406.53 €	440.65

657341 - Communes membres du GFP	2 100.00 €	452.30 €	21.54
657351 - GFP de rattachement	5 210.00 €	4 026.18 €	77.28
657362 - CCAS	5 000.00 €	5 000.00 €	100.00
6574 - Subventions de fonctionnement aux associations et autres ...	60 000.00 €	33 798.00 €	56.33
65888 - Autres	10.00 €	0.96 €	9.60

❖ **RECETTES DE FONCTIONNEMENT**

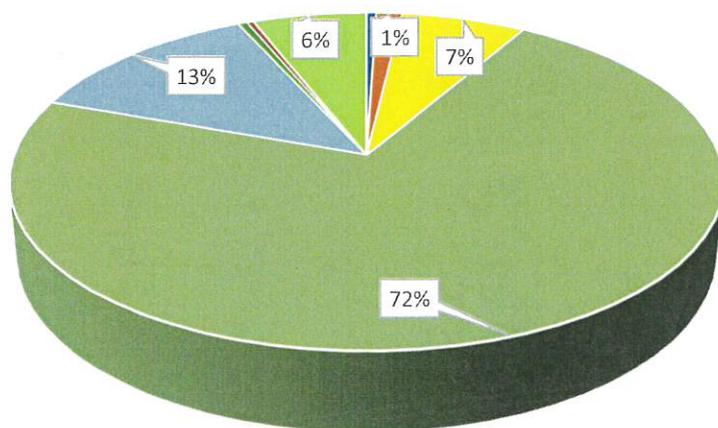
Recettes prévues : 3 202 233.25€

Recettes réalisées : 3 341 230.46€

Soit un taux de réalisation de 104.34%

RECETTES	Budgétisé	Réalisé
013 - Atténuations de charges	10 000.00 €	16 598.32 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	71 442.25 €	44 350.02 €
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	198 570.00 €	219 171.54 €
73 - Impôts et taxes	2 355 847.00 €	2 409 281.92 €
74 - Dotations, subventions et participations	358 903.00 €	424 628.39 €
75 - Autres produits de gestion courante	5 962.00 €	16 175.46 €
76 - Produits financiers	9.00 €	7.20 €
77 - Produits exceptionnels	1 500.00 €	11 017.61 €
002 excédent de fonctionnement 2020	200 000.00 €	200 000.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>3 202 233.25 €</b>	<b>3 341 230.46 €</b>

## recettes de fonctionnement 2021



- 013 - Atténuations de charges
- 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections
- 70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses
- 73 - Impôts et taxes
- 74 - Dotations, subventions et participations
- 75 - Autres produits de gestion courante
- 76 - Produits financiers
- 77 - Produits exceptionnels
- 002 excédent de fonctionnement 2020

	Total Prévu	Réalisé	% Réalisé

<b>70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses</b>	<b>198 570.00 €</b>	<b>219 171.54 €</b>	<b>110.37</b>
70311 - Concession dans les cimetières (produit net)	2 000.00 €	2 556.31 €	127.82
70323 - Redevance d'occupation du domaine public communal	7 330.00 €	7 415.23 €	101.16
70388 - Autres redevances et recettes diverses	2 600.00 €	2 753.40 €	105.9
70612 - Redevance spéciale d'enlèvement des ordures	- €	1.94 €	0
7062 - Redevances et droits des services à caractère culturel	2 500.00 €	2 474.50 €	98.98
7066 - Redevances et droits des services à caractère social	55 000.00 €	77 051.17 €	140.09
7067 - Redevances et droits des services périscolaires et d'enseignement	115 000.00 €	104 725.96 €	91.07
7083 - Locations diverses (autres qu'immeubles)	500.00 €	498.55 €	99.71
70875 - Par les communes membres du GFP	6 640.00 €	12 236.00 €	184.28
70876 - Par le GFP de rattachement	6 500.00 €	8 062.60 €	124.04
70878 - par d'autres redevables	500.00 €	1 395.88 €	279.18

	Total Prévu	Réalisé	% Réalisé
<b>73 - Impôts et taxes</b>	<b>2 355 847.00 €</b>	<b>2 409 281.92 €</b>	<b>102.27</b>
73111 - Taxes foncières et d'habitation	1 375 900.00 €	1 379 509.00 €	100.26
73211 - Attribution de compensation	832 379.00 €	815 971.65 €	98.03
73212 - Dotation de solidarité communautaire	11 196.00 €	15 689.00 €	140.13
73221 - FNGIR	1 372.00 €	1 372.00 €	100
73223 - Fonds de péréquation ressources communales et intercommunales	45 000.00 €	50 900.00 €	113.11
7351 - Taxe sur l'électricité	40 000.00 €	49 981.11 €	124.95
7368 - Taxe locale sur la publicité extérieure	10 000.00 €	15 742.18 €	157.42
7381 - Taxe additionnelle aux droits de mutation ou à la taxe de public	40 000.00 €	80 116.98 €	200.29

	Total Prévu	Réalisé	% Réalisé
<b>74 - Dotations, subventions et participations</b>	<b>358 903.00 €</b>	<b>424 628.39 €</b>	<b>118.31</b>
7411 - Dotation forfaitaire	140 000.00 €	146 059.00 €	104.33
74121 - Dotation de solidarité rurale	58 000.00 €	60 430.00 €	104.19
74127 - Dotation nationale de péréquation	45 000.00 €	61 295.00 €	136.21
744 - FCTVA	9 500.00 €	9 565.52 €	100.69
74718 - Autres	22 400.00 €	29 018.72 €	129.55
7473 - Départements	- €	1 750.00 €	0
74751 - GFP de rattachement	2.00 €	2.00 €	100
7478 - Autres organismes	50 401.00 €	73 377.15 €	145.59
74834 - Etat - Compensation au titre des exonérations des taxes foncières	33 600.00 €	33 610.00 €	100.03
7488 - Autres attributions et participations	- €	9 521.00 €	0

	Total Prévu	Réalisé	% Réalisé
--	-------------	---------	-----------

<b>013 - Atténuations de charges</b>	<b>10 000.00 €</b>	<b>16 598.32 €</b>	<b>165.98</b>
6419 - Remboursements sur rémunérations du personnel	10 000.00 €	16 598.32 €	165.98
	Total Prévu	Réalisé	% Réalisé
<b>75 - Autres produits de gestion courante</b>	<b>5 962.00 €</b>	<b>16 175.46 €</b>	<b>271.31</b>
752 - Revenus des immeubles	5 800.00 €	14 254.79 €	245.77
757 - Redevances versées par les fermiers et concessionnaires	142.00 €	160.47 €	113.01
7588 - Autres produits divers de gestion courante	20.00 €	1 760.20 €	8801
	Total Prévu	Réalisé	% Réalisé
<b>76 - Produits financiers</b>	<b>9.00 €</b>	<b>7.20 €</b>	<b>0</b>
7688 - Autres produits financiers	9.00 €	7.20 €	80
	Total Prévu	Réalisé	% Réalisé
<b>77 - Produits exceptionnels</b>	<b>1 500.00 €</b>	<b>11 017.61 €</b>	<b>0</b>
7718 - Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion	1 000.00 €	10 526.69 €	1052.67
773 - Mandats annulés (exercices antérieurs)	500.00 €	- €	0
7788 - Produits exceptionnels divers	- €	490.92 €	0

❖ DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Comparatif des dépenses d'investissement 2020-2021				
		2020	2021	Evolution
020	dépenses imprévues	- €	- €	0.00%
16	emprunts	265 157.88 €	268 588.72 €	1.29%
20	immobilisations incorporelles	- €	12 763.60 €	
204	subventions d'équipement versées	37 009.69 €	43 102.69 €	16.46%
21	immobilisations corporelles	163 432.05 €	154 690.09 €	-5.35%
23	immobilisations en cours	1 344 066.58 €	442 806.27 €	-67.05%
	Opérations d'ordre	34 701.51 €	44 350.02 €	27.80%
<b>TOTAL</b>		<b>1 844 367.71 €</b>	<b>966 301.39 €</b>	<b>-47.61%</b>

Détail des dépenses d'investissement 2021

Commune de QUEVERT - BUDGET COMMUNAL - CA - 2021

III – VOTE DU BUDGET		III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES		B1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	<b>Stocks</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
20	<b>Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)</b>	<b>23 500,00</b>	<b>12 763,60</b>	<b>307,20</b>	<b>10 429,20</b>
2031	Frais d'études	10 000,00	0,00	0,00	10 000,00
2051	Concessions, droits similaires	13 500,00	12 763,60	307,20	429,20
204	<b>Subventions d'équipement versées (sauf opérations)</b>	<b>77 550,00</b>	<b>43 102,69</b>	<b>32 224,55</b>	<b>2 222,76</b>
2041512	GFP rat : Bâtiments, installations	27 550,00	19 670,60	7 000,00	879,40
2041582	Autres grpts - Bâtiments et Installat°	50 000,00	23 432,09	25 224,55	1 343,36
21	<b>Immobilisations corporelles (sauf opérations)</b>	<b>261 320,00</b>	<b>154 690,09</b>	<b>63 544,08</b>	<b>43 085,83</b>
2111	Terrains nus	60 000,00	57 168,95	0,00	2 831,05
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	3 500,00	0,00	1 678,38	1 821,62
21316	Equipements du cimetière	8 500,00	0,00	8 500,00	0,00
2135	Installations générales, agencements	65 200,00	13 035,20	50 566,10	1 598,70
2152	Installations de voirie	19 700,00	19 543,68	0,00	156,32
21568	Autres matériels, outillages incendie	5 000,00	3 950,93	0,00	1 049,07
21578	Autre matériel et outillage de voirie	3 500,00	2 611,04	0,00	888,96
2158	Autres inst., matériel, outil. techniques	7 500,00	7 473,60	0,00	26,40
2182	Matériel de transport	1 500,00	0,00	0,00	1 500,00
2183	Matériel de bureau et informatique	43 354,62	25 773,02	0,00	17 581,60
2184	Mobilier	14 500,00	6 833,01	0,00	7 666,99
2188	Autres immobilisations corporelles	29 065,38	18 300,66	2 799,60	7 965,12
22	<b>Immobilisations reçues en affectation (sauf opérations)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
23	<b>Immobilisations en cours (sauf opérations)</b>	<b>1 002 629,50</b>	<b>442 806,27</b>	<b>385 637,23</b>	<b>174 186,00</b>
2312	Agencements et aménagements de terrains	100 000,00	72 689,46	18 774,24	8 536,30
2313	Constructions	407 929,50	259 119,37	125 613,99	23 196,14
2315	Installat°, matériel et outillage techni	494 700,00	110 997,44	241 249,00	142 453,56
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>1 364 999,50</b>	<b>653 362,65</b>	<b>481 713,06</b>	<b>229 923,79</b>

10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	270 500,00	268 588,72	0,00	1 911,28
1641	Emprunts en euros	195 000,00	193 157,88	0,00	1 842,12
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	75 000,00	75 000,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	500,00	430,84	0,00	69,16
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	30 000,00			
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>300 500,00</b>	<b>268 588,72</b>	<b>0,00</b>	<b>31 911,28</b>
<b>Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DEPENSES REELLES</b>		<b>1 665 499,50</b>	<b>921 951,37</b>	<b>481 713,06</b>	<b>261 835,07</b>
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	71 442,25	44 350,02		27 092,23
	Reprises sur autofinancement antérieur (5)	6 442,25	6 442,25		0,00
13912	Sub. transf. cpte résult. Régions	1 312,00	1 312,00		0,00
13913	Sub. transf. cpte résult. Départements	1 651,00	1 651,00		0,00
13917	Sub. transf. cpte résult. Budget communaut	3 479,25	3 479,25		0,00
	Charges transférées (6)	65 000,00	37 907,77		27 092,23
2312	Agencements et aménagements de terrains	20 000,00	18 019,38		1 980,62
2313	Constructions	43 000,00	18 162,13		24 837,87
2315	Installat°, matériel et outillage techni	2 000,00	1 726,26		273,74
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00	0,00		0,00
<b>TOTAL DEPENSES D'ORDRE</b>		<b>71 442,25</b>	<b>44 350,02</b>		<b>27 092,23</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)</b>		<b>1 736 941,75</b>	<b>966 301,39</b>	<b>481 713,06</b>	<b>288 927,30</b>
Pour information		0,00			
D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1					

#### ❖ RECETTES D'INVESTISSEMENT

Comparatif des recettes d'investissement 2020-2021				Evolution
		2020	2021	
10	dotations, fonds divers	610 974.88 €	695 499.68 €	13.83%
13	subventions	396 870.51 €	612 257.19 €	54.27%
16	emprunts	72 000.00 €	75 000.00 €	4.17%
165	dépôts et cautionnements	- €	434.80 €	100.00%
Opérations d'ordre		128 504.51 €	126 905.93 €	-1.24%
<b>TOTAL</b>		<b>1 208 349.90 €</b>	<b>1 510 097.60 €</b>	<b>24.97%</b>

III – VOTE DU BUDGET					III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES					B2
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	661 080,49	612 257,19	137 207,50	-88 384,20
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	496 568,00	495 369,70	89 707,50	-88 509,20
1322	Subv. non transf. Régions	92 175,49	92 050,49	0,00	125,00
1323	Subv. non transf. Départements	72 337,00	24 837,00	47 500,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées(hors 165)	75 000,00	75 000,00	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	75 000,00	75 000,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles(sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		736 080,49	687 257,19	137 207,50	-88 384,20
10	Dotations, fonds divers et réserves	680 936,54	695 499,68	0,00	-14 563,14
10222	FCTVA	312 993,62	312 993,62	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement	25 000,00	39 563,14	0,00	-14 563,14
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	342 942,92	342 942,92	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	500,00	434,80	0,00	65,20
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00	
Total des recettes financières		681 436,54	695 934,48	0,00	-14 497,94
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL DES RECETTES REELLES</b>		<b>1 417 517,03</b>	<b>1 383 191,67</b>	<b>137 207,50</b>	<b>-102 882,14</b>
021	Virement de la sect° de fonctionnement	105 771,25			
040	Opérat° ordre transfert entre sections (3) (4)	150 000,00	126 905,93		23 094,07
28031	Frais d'études	6 500,50	6 500,50		0,00
28041512	GFP rat : Bâtiments, installations	4 200,00	4 200,00		0,00
28041582	GFP : Bâtiments, installations	19 449,82	19 449,82		0,00
280422	Privé : Bâtiments, installations	4 409,00	4 409,00		0,00
28128	Autres aménagements de terrains	66,56	66,56		0,00
281316	Equipements de cimetière	1 296,00	1 296,00		0,00
28135	Installations générales, agencements, ...	984,45	984,45		0,00
28152	Installations de voirie	7 816,20	7 816,20		0,00
281568	Autres matériels, outillages incendie	602,00	602,00		0,00
281571	Matériel roulant	8 800,00	8 800,00		0,00
281578	Autre matériel et outillage de voirie	8 937,68	8 937,68		0,00
28158	Autres installat°, matériel et outillage	13 207,95	13 207,95		0,00
28183	Matériel de bureau et informatique	18 844,90	18 844,90		0,00
28184	Mobilier	10 069,41	10 069,41		0,00
28188	Autres immo. corporelles	21 721,46	21 721,46		0,00
2821	Terrains de gisement (affectation)	23 094,07	0,00		23 094,07
<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>255 771,25</b>	<b>126 905,93</b>		<b>128 865,32</b>
041	Opérations patrimoniales (5)	0,00	0,00		0,00
<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE</b>		<b>255 771,25</b>	<b>126 905,93</b>		<b>128 865,32</b>
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)</b>		<b>1 673 288,28</b>	<b>1 510 097,60</b>	<b>137 207,50</b>	<b>25 983,18</b>
Pour information R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1		63 653,47			

## Synthèse des résultats

		FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
<b>Résultats 2021</b>	Dépenses	2 642 370,66 €	966 301,39 €
	Recettes	3 141 230,46 €	1 510 097,60 €
	<b>Résultat 2021</b>	<b>498 859,80 €</b>	<b>543 796,21 €</b>
<b>Reprise des résultats 2020</b>	Dépenses		
	Recettes	200 000,00 €	63 653,47 €
<b>RESULTAT CUMULE PAR SECTION</b>		<b>698 859,80 €</b>	<b>607 449,68 €</b>

<b>RESULTAT GLOBAL ANNEE 2021</b>	<b>1 306 309,48 €</b>
-----------------------------------	-----------------------

Le conseil municipal désigne Catherine DENIEL Présidente de séance ; Monsieur le Maire quitte la salle.  
Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

**A L'UNANIMITÉ**

**APPROUVE** le compte administratif 2021 en tout point conforme au compte de gestion.

### AFFAIRE N°3 : AFFECTATION DES RESULTATS 2021

Rapporteur : Francis ADNOT

Au vu du compte administratif 2021, le Conseil Municipal doit se prononcer sur l'affectation des résultats du budget principal.

Il est proposé de procéder à l'affectation des résultats de fonctionnement et d'investissement du budget de la Commune de la façon suivante :

- Résultat de fonctionnement :

- A l'article 1068, Excédent de fonctionnement capitalisé : **698 859,80 €**

- Résultat d'investissement :

- à l'article 001, Excédent d'investissement reporté : **607 449,68 €**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

**A L'UNANIMITÉ**

**ADOpte** ces propositions d'affectation des résultats du compte administratif 2021.

### AFFAIRE N° 4 : PASSAGE A LA NOMENCLATURE COMPTABLE M57 : APPROBATION DU REGLEMENT BUDGETAIRE ET FINANCIER DE LA COMMUNE

Rapporteur : Francis ADNOT

En raison du basculement de la nomenclature M57 au 1<sup>er</sup> janvier 2022, il est nécessaire de procéder à un certain nombre de décisions préalables à cette mise en application.

Ainsi, le règlement budgétaire et financier (RBF) est obligatoire pour les collectivités qui adoptent le référentiel M57. C'est dans ce cadre que la Ville de Quévert est appelée à adopter le présent règlement, qui fixe les règles de gestion applicables à la commune pour la préparation et l'exécution du budget, la gestion pluriannuelle et financière des crédits et l'information des élus.

Il est rappelé que seul le budget principal de la commune est soumis à la nomenclature M57.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

**A L'UNANIMITÉ**

**ADOpte**, à compter de l'exercice 2022, le règlement budgétaire et financier de la Ville de Quévert, joint en annexe.

**PRECISE** que ce règlement s'appliquera au budget principal de la commune.  
**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document s'y rapportant.

### **AFFAIRE N°5 : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2022**

Rapporteur : Francis ADNOT

Conformément à l'article 1636 B sexies du Code général des impôts et afin de permettre aux services fiscaux d'appliquer les taux de la fiscalité directe locale, il est proposé aux membres du Conseil Municipal de voter les taux des taxes suivantes :

- taxe d'habitation (résidences secondaires),
- taxe sur le foncier bâti,
- taxe sur le foncier non bâti.

La loi de finances pour 2020 a acté la suppression intégrale de la taxe d'habitation sur les résidences principales. Depuis 2020, 80 % des foyers fiscaux éligibles ne payent plus la taxe d'habitation sur les résidences principales. Pour les 20 % de ménages restant, l'allègement sera de 30 % en 2021 puis 65 % en 2022. En 2023, plus aucun ménage ne paiera de taxe d'habitation au titre de sa résidence principale.

La taxe d'habitation demeure cependant pour les résidences secondaires.

Cette disparition du produit fiscal de la taxe d'habitation sur les résidences principales est compensée pour les communes par le transfert de la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties perçue sur leur territoire. Cependant les montants de taxe d'habitation ne coïncident pas forcément avec les montants de taxe foncière bâtie transférées. Afin de corriger ces inégalités, un coefficient correcteur est calculé pour compenser l'éventuelle perte de ressources, ou a contrario, neutraliser la recette supplémentaire. Ce coefficient correcteur, présent sur l'état 1259 2022, s'applique sur les bases de foncier bâti pour assurer un produit équivalent à celui de l'ancienne taxe d'habitation sur les résidences principales.

Chaque commune se voit donc, depuis 2021, transférer le taux départemental de taxe foncier bâti (19,53%) qui vient s'additionner au taux communal de taxe sur le foncier bâti

Au titre de 2022, le taux de taxe d'habitation sur les résidences secondaires **est figé** au taux voté au titre de l'année 2019. Pour ce qui relève des taux de taxes foncières sur les propriétés bâties et les propriétés non bâties, il est proposé de reconduire les taux votés au titre de l'année 2021, soit :

- pour la taxe foncière sur les propriétés bâties : **32.21%** (12.68% + 19,53%)
- pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties : **52.74%**

Ressources de la Fiscalité Directe Locale	Taux 2021 (pour mémoire)	Taux 2022
Taxe sur le foncier bâti	32.21 %	<b>32.21 %</b>
Taxe sur le foncier non bâti	52.74 %	<b>52.74 %</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

**A L'UNANIMITÉ**

**VOTE** en conséquence les taux tels que présentés ci-dessus.

### **AFFAIRE N°6 : ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR L'ANNEE 2022**

Rapporteur : Sylvie LESNÉ

*Madame Nathalie BONNOUVRIER et Monsieur Antoine DEGUEN, membres de bureaux d'associations concernées, sont considérés comme intéressés à l'affaire, et ne participent donc ni au débat ni au vote.*

Les commissions solidarités et action sociale, jeunesse et animation sportive, et animation culturelle se sont réunies le 24 février 2022 pour étudier les demandes de subvention adressées par les associations. Les commissions proposent de fixer le montant de l'enveloppe attribuée aux subventions aux associations pour l'année 2022 à 55 000 €, selon la répartition suivante :

Associations	Subvention 2021	Demande 2022 de l'Association	Avis de la Commission
<b>Associations Sportives</b>			
Badminton	4 100.00 €	4 650.00 €	4 305.00 €
BMX	5 140.00 €	5 000.00 €	5 080.00 €
Football club quévertois	2 620.00 €	4 000.00 €	2 485.00 €
Hockey club	4 900.00 €	5 000.00 €	4 905.00 €
Hockey club si qualification Coupe Europe	5 000.00 €	5 000.00 €	5 000.00 €
Navajos Country Club	670.00 €		705.00 €
TT QUEVERT	365.00 €		355.00 €
Tennis club	- €		
<b>Associations Loisirs</b>			
Union bouliste	225.00 €	300.00 €	450.00 €
Oiseau Feu Section Arts Plastiques	650.00 €	1 000.00 €	600.00 €
Oiseau Feu Section Danse	2 650.00 €	3 000.00 €	2 900.00 €
Cercle du Poudouvre	150.00 €	300.00 €	100.00 €
Z'ailés de la mouche	50.00 €	150.00 €	100.00 €
Association Les Noum'Balourds	350.00 €	700.00 €	400.00 €
Rance Equestre Association	350.00 €		
Association Prise de Bec	100.00 €	250.00 €	100.00 €
Société de Chasse	100.00 €		100.00 €
<b>Associations Culture</b>			
Comité des Fêtes	1 200.00 €		
Association Fête de la pomme et du patrimoine fruitier	200.00 €		
<b>Association Patriotique</b>			
Association Patriotique	250.00 €	280.00 €	500.00 €
<b>Associations visant à créer du Lien</b>			
Ainés de l'Argentel	950.00 €		950.00 €
APE Le Petit Prince	500.00 €	1 000.00 €	1 000.00 €
Association Solidarité Afrique Pays de Dinan	- €		200.00 €
Domicile action	300.00 €	300.00 €	300.00 €
Alcool Assistance (Croix d'or)	300.00 €	300.00 €	300.00 €
Steredenn (Pont Pinet)	300.00 €	300.00 €	300.00 €
Horizon emploi	300.00 €		300.00 €
Restos du Cœur (comité départemental)	300.00 €		300.00 €
Banque alimentaire antenne DINAN	300.00 €	700.00 €	300.00 €
Association Donneurs de sang	300.00 €	110.00 €	300.00 €
Steredenn (Espace femmes)	300.00 €	1 500.00 €	300.00 €

ADAPEI NOUELLES	300.00 €	110.00 €	300.00 €
Croix rouge	300.00 €		- €
Secours populaire	300.00 €	500.00 €	300.00 €
Société colombophile	50.00 €		- €
HANDI'CHIENS - St Brandan	200.00 €	200.00 €	200.00 €
Solidarité PAYSANS	300.00 €		300.00 €
Secours Catholique	300.00 €		300.00 €
Kiwanis	100.00 €		100.00 €
<b>Nouvelles demandes</b>			
L'ENFANT DANS LA VILLE - DINAN			110.00 €
OCCE du Groupe scolaire "Le Petit Prince"	5 000.00 €		5 000.00 €
			-
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>33 798.00 €</b>		<b>39 245.00 €</b>
Subvention coupe Europe 2021 HCDQ			5 000.00 €
Subvention CDEF 2021 P/Club Presse 2021			1 000.00 €
			9 755.00 €
<b>INSCRIPTION BUDGET PRIMITIF 2022</b>			<b>55 000.00 €</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

**A L'UNANIMITÉ**

**ATTRIBUE** aux associations les subventions telles que présentées pour l'année 2022.

#### **AFFAIRE N°7 : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE POUR L'UKRAINE**

Rapporteur : Catherine DENIEL

La Ville de Quévert se mobilise en soutien aux Ukrainiens à travers plusieurs actions depuis le début de la guerre le 24 février 2022, en lien notamment avec la Protection civile pour la collecte de produits de première nécessité.

Plusieurs associations ont également sollicité une participation financière, dont l'association Aides Actions Internationales Pompiers (AAIP), qui sollicite une participation pour financer le départ de 12 camions vers la Moldavie pour l'acheminement des produits collectés.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

**A L'UNANIMITÉ**

**ALLOUE** une subvention exceptionnelle d'un montant de 1 200,00 € à l'association Aides Actions Internationales Pompiers, soit l'équivalent de 0.30 € par habitant.

#### **AFFAIRE N°8 : BUDGET PRIMITIF 2022**

Rapporteur : Francis ADNOT

La commission Finances, réunie le 15 mars 2022, propose d'adopter le projet de Budget Primitif 2022 qui s'équilibre en dépenses et recettes comme suit :

❖ DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES	Budgétisé 2021	réalisé 2021	Budgétisé 2022	part en % BP 2022
011- Charges à caractère général	1 022 590.00 €	745 703.21 €	915 000.00 €	30.27
012 - Charges de personnel et frais assimilés	1 663 560.00 €	1 565 775.20 €	1 660 000.00 €	54.91
014 - Atténuations de produits	13 532.00 €	13 532.00 €	20 000.00 €	0.66
022 - Dépenses imprévues fonctionnement	20 000.00 €	- €		0.00
023 - Virement à la section d'investissement	41 271.25 €	- €	55 000.00 €	1.82
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	150 000.00 €	126 905.93 €	159 300.00 €	5.27
65 - Autres Charges de gestion courante	186 280.00 €	151 523.01 €	182 380.00 €	6.03
66 - Charges financières	40 400.00 €	38 931.31 €	31 400.00 €	1.04
67 - Charges exceptionnelles	100.00 €	- €	100.00 €	0.00
<b>TOTAL</b>	<b>3 137 733.25 €</b>	<b>2 642 370.66 €</b>	<b>3 023 180.00 €</b>	<b>100.00</b>

compte M57	Désignation	BP 2021	réalisé 2021	BP 2022	commentaires BP2022
<b>CHAP 11</b>	<b>Charges à caractère général</b>	<b>1 022 515,00 €</b>	<b>745 703,21 €</b>	<b>915 000,00 €</b>	<b>BAISSE DE 1 17 515€ /BP 2021</b>
60611	Eau et assainissement	27 000,00 €	9 295,36 €	20 000,00 €	Baisse Conso terrain foot + provision
60612	Énergie - Électricité	104 000,00 €	87 860,53 €	100 000,00 €	Maintien du BP inflation des prix
60621	Combustibles (GAZ Bâtiments)	60 000,00 €	44 369,90 €	60 000,00 €	Maintien du BP inflation des prix
60622	Carburants	13 500,00 €	12 687,51 €	16 200,00 €	Augmentation du prix du carburant
60623	Alimentation	58 500,00 €	59 762,66 €	62 000,00 €	Augmentation de 3 500 € liée à la qualité des produits proposés (plan alimentaire)
60628	Autres Fournitures non stockées	3 700,00 €	3 651,75 €	7 100,00 €	augmentation de 3400€ ajustement par rapport au dimensionnement de l'ALSH

60631	Fournitures d'entretien	15 000,00 €	11 587,48 €	12 000,00 €	baisse de 3000€ frais crise sanitaire
60632	Fournitures de petit équipement	34 000,00 €	30 490,38 €	26 800,00 €	baisse de 7000€ frais crise sanitaire
60633	Fournitures de Voirie	14 000,00 €	8 397,58 €	12 000,00 €	baisse de 2000€
60636	Vêtements de travail	9 000,00 €	4 457,97 €	3 500,00 €	baisse 5500€ lié au contrat de location de vêtements
6064	Fournitures administratives	8 400,00 €	6 661,28 €	8 000,00 €	baisse de 400€ ajustement sur le réalisé
6065	livres	9 270,00 €	8 886,91 €	10 510,00 €	fond livresque 2€ par hab. + (manuels groupe Scolaire + livres BCA : 2*2,50€ / élève)
6067	Fournitures scolaires	12 420,00 €	13 527,50 €	12 300,00 €	maintien de l'enveloppe
6068	Autres matières et fournitures	52 850,00 €	31 587,83 €	30 450,00 €	baisse de 24 850€ (travaux en régie et peintures)
611	Contrats de prestations de services	12 600,00 €	4 934,63 €	14 000,00 €	Augmentation de 1 400€ liée au contrat de nettoyage des vêtements des agents
61351	Locations mobilières ROULANTS	27 000,00 €	17 814,38 €	25 000,00 €	Décomposition du cpte 6135 pour la M57 augmentation enveloppe locations pour les travaux en régie
61358	Locations mobilières Autres			10 000,00 €	
61521	Entretien Terrains	51 000,00 €	33 892,57 €	42 500,00 €	baisse de 8 500€ gestion différenciée répartition des frais
615221	Entretien Bâtiments Publics	50 700,00 €	17 569,94 €	41 450,00 €	baisse de la provision de 9 000€
615228	Entretien Autres Bâtiments Publics	6 000,00 €	189,00 €	2 000,00 €	Baisse de 4000 € travaux logements nouvelle imputation pour le contrat de balayage voirie
615231	Entretien Voirie :	54 000,00 €	34 332,20 €	57 500,00 €	nouvelle imputation pour le contrat de balayage voirie
615232	Entretien Réseaux :	61 000,00 €	49 215,24 €	49 000,00 €	baisse de 12 000€ curage bassin
61551	Matériel roulant	21 000,00 €	14 188,52 €	20 000,00 €	
61558	Autres biens mobiliers	15 400,00 €	11 185,84 €	15 400,00 €	
6156	Maintenance	59 230,00 €	48 205,79 €	59 110,00 €	fin du contrat de suivi des alarmes et réintégration des contrats copieur et informatique du Groupe Scolaire
6161	Prime d'assurances	18 000,00 €	17 070,91 €	18 500,00 €	Contrats d'assurances - marché du 01/01/2021 au 31/12/2025
6162	Assurances dommage ouvrage		2 301,42 €		

6182	Documentation générale et technique	2 575,00 €	2 267,60 €	2 800,00 €	
6184	Versements à des organismes de formation	10 950,00 €	10 032,00 €	11 000,00 €	2 BAFD+1 permis remorque+ 3750€ frais scolarité Apprenti +2 AIPR
6185	Frais Colloques, Séminaires				
6188	Autres frais divers	39 000,00 €	35 514,95 €	13 500,00 €	Diminution de 25 500€ (A l'Abordage - 21000€ et nouvelle imputation contrat de balayage voirie)
6225	Indemnités aux régisseurs	540,00 €	490,00 €	800,00 €	création d'1 régie CCAS+ prévoir ajustement indemnité régie ALSH
62268	Autres Honoraires -conseils	5 000,00 €		5 000,00 €	
6227	Frais d'actes et de contentieux	500,00 €		3 000,00 €	Prévisions achat et cessions de petites parcelles
6228	Rémunérations d'intermédiaires & honoraires DIVERS	29 000,00 €	24 181,65 €	6 200,00 €	baisse de 22 800 € liée à l'archivage et solde prestation CDG 22
6231	Annonces et insertion	1 900,00 €	382,01 €	1 400,00 €	Avis obsèques + Minibus renouvellement en 2022
6232	Fêtes et cérémonies NATIONALES	3 000,00 €	463,87 €	5 300,00 €	augmentation de 2300€ pour feux d'artifice (pris en charge à 100%)
6236	Catalogues et imprimés	10 700,00 €	9 302,34 €	11 300,00 €	
6238	Divers - Relations publiques	10 000,00 €	5 022,60 €	13 500,00 €	Augmentation de 3 500€ (Jazz en place 2000€) + 1500€ programmation 2022
6245	Transports personnes extérieures à la collectivité	500,00 €	- €	- €	
6247	Frais transports collectifs (scolaires)	10 000,00 €	3 089,06 €	15 500,00 €	augmentation de 5 500€ ajustement lié au dimensionnement de l'ALSH
6251	Voyages, déplacements et missions	850,00 €	1 050,02 €	1 100,00 €	
6234	Réceptions (locales)	20 000,00 €	17 012,13 €	11 000,00 €	baisse de 9 000€ car le repas des aînés est pris en charge sur le budget CCAS
6261	Frais d'affranchissement	5 050,00 €	4 828,68 €	5 050,00 €	baisse du nombre d'envois mais augmentation des tarifs
6262	Frais de télécommunications	20 500,00 €	18 032,29 €	20 350,00 €	
627	Frais services bancaires	100,00 €	486,64 €	600,00 €	augmentation frais paiement en ligne portail famille
6281	Concours divers (cotisation...)	9 330,00 €	5 828,81 €	10 280,00 €	+ 1 000€ (provision)
6283	Frais de Nettoyage des locaux	23 800,00 €	9 426,70 €	20 000,00 €	Maintien du BP car le réalisé 2021 faussé par la crise sanitaire

62876	Participation au forum des associations	600,00 €			1 250,00 €	participation à l'achat de tapis et grilles + enveloppe annuelle
62876	Participation au GPF de rattachement :	18 000,00 €	9 698,72 €		18 000,00 €	DINAN AGGLO Instruction Permis construire
6288	Autres services extérieurs		2 000,00 €		- €	Jazz en place réimputé au compte 6238
63512	Taxes foncières	2 500,00 €	2 381,00 €		2 500,00 €	
6355	Taxes et impôts sur véhicules		125,00 €		125,00 €	
6358	Taxes et impôts sur les véhicules	200,00 €			200,00 €	
637	Autres impôts, taxes... (autres organismes)	350,00 €	87,06 €		50,00 €	

**chapitre 012 Charges de personnel**

compte M57	Désignation	BP 2021	réalisé 2021	BP 2022	commentaires BP2022
<b>CHAP 12</b>	<b>Charges de personnel</b>	<b>1 663 560,00 €</b>	<b>1 565 775,20 €</b>	<b>1 660 000,00 €</b>	<b>maintien de l'enveloppe lié aux différents reclassements au 1/1/2022</b>
<b>6218</b>	Autre personnel extérieur	2 200,00 €	1 021,03 €	19 050,00 €	remplacement d'un agent
<b>6331</b>	Versement mobilité	4 200,00 €	3 652,15 €	4 190,00 €	
<b>6332</b>	Cotisations versées au F.N.A. L	4 500,00 €	4 456,34 €	4 500,00 €	
<b>6336</b>	Cotisations CNFPT et centre de gestion	20 000,00 €	19 033,37 €	20 200,00 €	
<b>6338</b>	Autres impôts, taxes, ... sur rémunérations	4 000,00 €	2 738,50 €	4 000,00 €	
<b>64111</b>	Rémunération principale Titulaire	715 000,00 €	669 859,46 €	749 500,00 €	Stagiairisation 3 agents
<b>64112</b>	supplément familial de traitement et indemnités résidence	9 300,00 €	8 212,20 €	6 850,00 €	ajustement
<b>64113</b>	NBI			8 400,00 €	Intégration avant au 64111
<b>64118</b>	Autres indemnités Personnel Titulaire	133 000,00 €	121 328,82 €	128 850,00 €	

<b>64131</b>	Rémunération non titulaire	180 000,00 €	157 859,79 €	160 000,00 €	Baisse de 20 000€ Fin contrat 1 agent + Stagiairisation 1 agent
<b>64134</b>	indemnité inflation			3 500,00 €	prime de 100€ pour les agents dont le revenu est <à2000€
<b>64138</b>	Autres indemnités Personnel Non Titulaire	9 000,00 €	17 904,59 €	16 800,00 €	
<b>64168</b>	Autres emplois d'insertion	70 000,00 €	83 481,11 €	42 000,00 €	baisse de 28 000 € stagiairisation 2 agents + 1 départ +1cdd
<b>64171</b>	Rémunération des Apprentis	8 000,00 €	8 792,09 €	8 500,00 €	
<b>6451</b>	Cotisations Patronales à l'URSSAF	150 000,00 €	145 412,73 €	148 000,00 €	
<b>6453</b>	Cotisations Patronales aux caisses de retraite (CNRACL/IRCANTEC/ERAFP)	250 000,00 €	222 095,86 €	242 500,00 €	Maintien du BP en 2022 car 3 AGENTS stagiaires
<b>6454</b>	Cotisations Patron. Assurance chômage	8 000,00 €	10 565,10 €	10 100,00 €	Augmentation de 3000€ liée à l'ALSH
<b>6455</b>	Cotisations pour assurance du personnel	65 200,00 €	66 040,14 €	51 600,00 €	Baisse de 13 800€ liée au calcul des bases sans charges patronales
<b>6456</b>	Versement au FNSFT	4 100,00 €	1 067,00 €	4 100,00 €	
<b>6457</b>	Cotisations liées à l'Apprentissage	160,00 €	158,22 €	160,00 €	
<b>6458</b>	Cotisations aux autres organismes sociaux (CNAS)	8 500,00 €	8 268,00 €	8 500,00 €	
<b>6475</b>	Médecine du travail	400,00 €	71,70 €	700,00 €	visites médicales + pharmacie
<b>6478</b>	Autres charges sociales diverses	18 000,00 €	13 757,00 €	18 000,00 €	maintien de l'enveloppe car revalorisation de la participation employeur pour la prévoyance

chapitre 65 Autres charges de gestion courante

CHAP 65	Autres charges de gestion courante	186 280,00 €	151 523,01 €	182 380,00 €	Diminution de 3 900€
65311	Indemnités ELUS	93 000,00 €	88 924,63 €	85 000,00 €	ajustement nombre d'adjoints
65312	Frais de mission	200,00 €	- €	200,00 €	
65313	Cotisations de retraite IRCANTEC	4 000,00 €	3 734,05 €	3 800,00 €	
65314	Cotisation Sécurité Sociale Part patron.	7 000,00 €	6 942,93 €	6 800,00 €	
63315	Formation	5 000,00 €	2 430,00 €	5 000,00 €	Changement d'imputation cotisation ARIC
65316	Frais de représentation du Maire	3 200,00 €	1 080,00 €	2 000,00 €	en 2021 cotisation ARIC
653172	FAEFM	60,00 €	51,34 €	60,00 €	
6542	Créances éteintes	500,00 €	676,09 €	1 000,00 €	augmentation liée à l'ALSH
6558	Autres contributions obligatoire (ULIS et RASED)	1 000,00 €	4 406,53 €	2 000,00 €	contribution PNR + classe DIWAN
657341	Commune membre du GFP	2 100,00 €	452,30 €	2 100,00 €	Classe Ulis Saint-Samson 2 élèves
657351	GFP de rattachement (entretien Rd Pt 40 boulevard)	5 210,00 €	4 026,18 €	2 910,00 €	participation à l'entretien du rond-point de Préval
657362	CCAS	5 000,00 €	5 000,00 €	16 500,00 €	Subvention CCAS + repas des aînés+ logements VIF
65748	Subvention de fonctionnement aux personnes, aux associations et autres	60 000,00 €	33 798,96 €	55 000,00 €	versement aux associations
65888	gestion des arrondis prélèvement à la Source	10,00 €		10,00 €	gestion des arrondis

Chapitre 66 charges financières et chapitre 67 charges exceptionnelles

CHAP 66	charges financières	40 400,00 €	38 931,31 €	31 400,00 €	baisse des intérêts 9000€
66111	Intérêts emprunt DEXIA	22 000,00 €		22 000,00 €	4 échéances
66111	Intérêt emprunt pour Complexe du Courtil (1200 000€)	9 500,00 €	38 939,94 €	9 000,00 €	4 échéances
661121	ICNE salle des sports n-1	200,00 €	144,58 €	200,00 €	ICNE emprunt multisports
661122	ICNE salle des sports n	200,00 €	153,21 €	200,00 €	ICNE écriture d'ordre

<b>66111</b>	Intérêts emprunts IENA/BFT	8 500,00 €				
<b>chap. 67</b>	<b>charges exceptionnelles</b>	<b>100,00 €</b>	<b>- €</b>		<b>100,00 €</b>	
<b>673</b>	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	100,00 €			100,00 €	
<b>022</b>	<b>dépenses imprévues</b>	<b>20 000,00 €</b>	<b>- €</b>			disparaît avec la M57
<b>023</b>	<b>virement à la section d'investissement</b>	<b>41 271,25 €</b>			<b>55 000,00 €</b>	virement en recettes d'investissement
<b>chap. 042</b>	<b>opérations d'ordre de transfert entre sections</b>	<b>150 000,00 €</b>	<b>126 905,93 €</b>		<b>159 300,00 €</b>	144 000€ + provision des achats en 2022 dotation calculée au prorata temporis
<b>6811</b>	<b>Dotations aux amortissements</b>	<b>150 000,00 €</b>	<b>126 905,93 €</b>		<b>159 000,00 €</b>	le solde des créances douteuses est de 230€ en 2021
<b>6815</b>	<b>Dotation aux provisions pour créances douteuses</b>				<b>300,00 €</b>	

❖ **RECETTES DE FONCTIONNEMENT**

	Budgétisé 2021	réalisé 2021	budget 2022	part en % BP 2022
<b>RECETTES</b>				
002 - Résultat de fonctionnement reporté	200 000,00 €	200 000,00 €	- €	0.00
013 - Atténuations de charges	10 000,00 €	16 598,32 €	10 000,00 €	0.33
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	71 442,25 €	44 350,02 €	31 900,00 €	1.06
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	198 570,00 €	219 171,54 €	220 304,00 €	7.29
73 - Impôts et taxes	2 319 947,00 €	2 409 281,92 €	2 364 861,00 €	78.22
74 - Dotations, subventions et participations	330 303,00 €	424 628,39 €	378 515,00 €	12.52
75 - Autres produits de gestion courante	5 962,00 €	16 175,46 €	14 590,00 €	0.48
76 - Produits financiers	9,00 €	7,20 €	10,00 €	0.00
77 - Produits exceptionnels	1 500,00 €	11 017,61 €	3 000,00 €	0.10
<b>TOTAL</b>	<b>3 137 733,25 €</b>	<b>3 341 230,46 €</b>	<b>3 023 180,00 €</b>	<b>100,00</b>

## Chapitre 70 Produits des services, du domaine et ventes diverses

CHAP 70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	198 570.00 €	219 169.70 €	220 304.00 €	maintien du budget sur le réalisé 2021
70311	Concession dans les cimetières	2 000.00 €	2 556.31 €	2 000.00 €	
70323	Redevance d'occupation du domaine public	7 330.00 €	7 415.23 €	7 400.00 €	Redevance d'occupation du domaine public Orange, GRDF etc.
70388	Autres redevances et recettes	2 600.00 €	2 753.40 €	2 700.00 €	
7062	Redevances & droits des services à caractère Culturel	2 500.00 €	2 474.50 €	600.00 €	
7066	Redevance des droits des services à caractère social	55 000.00 €	77 051.17 €	75 000.00 €	Augmentation de 32 000€ liée aux participations des familles à l'ALSH
7067	Redevance des droits des services périscolaires	115 000.00 €	104 725.96 €	103 000.00 €	baisse de 12 000€ ajustement sur le réalisé 2021
7083	Locations diverses minibus	500.00 €	498.55 €	500.00 €	
70875	Remboursement par les communes membres GFP	6 640.00 €	12 236.00 €	24 454.00 €	augmentation + 18000€ participation des collectivités pour l'ALSH
70876	Remboursement de frais par le GFP de rattachement	6 500.00 €	8 062.60 €	3 470.00 €	Convention voirie (3 700€ pris en charge directement par D A)
70878	Remboursement par d'autres redevables	500.00 €	1 395.98 €	1 180.00 €	

## chapitre 73 Produits des services, du domaine et ventes diverses

CHAP 73	Impôts et taxes	2 319 947.00 €	2 409 281.92 €	2 364 861.00 €	
73111	Contributions directes impôts directs locaux	1 340 000.00 €	1 379 509.00 €	1 430 000.00 €	
73211	Attribution Compensation DINAN AGGLO	832 379.00 €	815 971.65 €	766 700.00 €	baisse suivant le rapport de la CLECT
73212	DSC (Dotation Solidarité Communautaire)	11 196.00 €	15 689.00 €	15 789.00 €	DSC (Dotation Solidarité Communautaire)
73221	FNGIR	1 372.00 €	1 372.00 €	1 372.00 €	

732221	FPIC Fds Péréquation Ressources Interc. Et communales	45 000.00 €	50 900.00 €	45 000.00 €
73141	Taxe sur la consommation finale d'électricité	40 000.00 €	49 981.11 €	40 000.00 €
73174	Taxe Locale sur Publicité Extérieure	10 000.00 €	15 742.18 €	6 000.00 €
73123	Taxe additionnelle aux droits de mutation	40 000.00 €	80 116.98 €	60 000.00 €

chapitre 74 Produits des services, du domaine et ventes diverses

<b>CHAP7 4</b>	<b>Dotations subventions participations</b>	<b>330 303.00 €</b>	<b>424 628.39 €</b>	<b>378 515.00 €</b>	<b>augmentation de 48 000€ / BP2021 rbt CAF ALSH+DSR+FCTVA</b>
74111	Dotation forfaitaire des communes	140 000.00 €	146 059.00 €	145 000.00 €	
741121	Dotation de solidarité rurale des communes	58 000.00 €	60 430.00 €	58 000.00 €	
741127	DNP Dotation Nationale de Péréquation des communes	45 000.00 €	61 295.00 €	60 000.00 €	
744	Remboursement FCTVA part sur les travaux Fonctionnement	9 500.00 €	9 565.52 €	18 412.00 €	FCTVA 2022, Fonctionnement Dépenses 2020 augmentation des travaux en régie
74718	Autres	22 400.00 €	29 018.72 €	14 900.00 €	baisse remboursement des contrats PEC (1 échéance fin fév. et 1 fin aout)
7473	Département subvention culture		1 750.00 €		
74751	GFP de rattachement	2.00 €	2.00 €	2.00 €	
74788	Participations Autres organismes (CAF)	50 401.00 €	73 377.15 €	70 201.00 €	Ajustement dimensionnement ALSH
74833	Etat - Compensation au titre des exo. Des taxes foncières	5 000.00 €	33 610.00 €	5 000.00 €	Exo compensation Taxe d'habitation rebasculée au 73111

7484	dotation de recensement					7 000.00 €	compensation recensement de la population 2022
7488	garantie de recettes				9 521.00 €		garantie de recettes

#### Autres chapitres de recettes

<b>Chap. 75</b>	<b>Autres produits de gestion courante</b>		<b>5 962.00 €</b>	<b>16 175.46 €</b>	<b>14 590.00 €</b>		augmentation de 8 500€ augmentation de 8 500€ location des salles
752	Revenus des immeubles		5 800.00 €	14 254.79 €	14 210.00 €		
757	Redevance versée par Fermiers et concessionnaires		142.00 €	160.47 €	360.00 €		
75888	Autres produits de gestion courante		20.00 €	1 760.20 €	20.00 €		gestion de l'arrondi (Titre au 7588 ou Mandat au 65888°
<b>chap. 76</b>	<b>produits financiers</b>		<b>9.00 €</b>	<b>7.20 €</b>	<b>10.00 €</b>		
7688	Autres produits financiers		9.00 €	7.20 €	10.00 €		CRCA parts sociales
<b>chap. 77</b>	<b>Produits exceptionnels divers</b>		<b>1 500.00 €</b>	<b>11 017.61 €</b>	<b>3 000.00 €</b>		
7588	Autres produits exceptionnels		1 000.00 €	10 526.69 €			
773	Mandats annulés (sur exercices antérieurs)		500.00 €				
775	Produits des cessions d'Immobilisations				3 000.00 €		
7588	Produits exceptionnels divers			490.92 €			
<b>chap. 042</b>	<b>Opérations d'ordre de transfert entre sections</b>		<b>206 442.25 €</b>	<b>206 442.25 €</b>	<b>6 450.00 €</b>		
77682	Reprises sur subventions (amortissement) Voir Dép. Inv (13912-13913-13917)		6 442.25 €	6 442.25 €	6 450.00 €		Quote-part des subventions d'investissement transférées
	- Mobilier Bibliothèque (DPC) sur 10ans (1312€+1278€+2630€) de 2013 à 2022		4 415.25 €				Amort. Subvention reçue Mobilier Bibliothèque
	- Fonds livresque (777/13917) Subvention Leader (de 2015 à 2022)		749.00 €				Amort. Subvention reçue Fonds livresque Bibliothèque
	- Marché d'études révision du PLU		1 278.00 €				Amort. Subvention reçue Marché d'études PLU
	<b>excédent de fonctionnement reportée 2020</b>		<b>200 000.00 €</b>	<b>200 000.00 €</b>	<b>- €</b>		

❖ DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2022

Objet	Montant prévisionnel TTC
<b>Groupe scolaire</b>	
Rénovation énergétique du bâtiment	708 535.12 €
Parc à vélos	2 000.00 €
Mobilier, structure de motricité, bancs	7 500.00 €
Capteurs de Co2	2 500.00 €
<b>Total Groupe scolaire</b>	<b>720 535.12 €</b>
<b>ALSH</b>	
Equipement	2 000.00 €
<b>Total ALSH</b>	<b>2 000.00 €</b>
<b>Complexe sportif</b>	
Achat de 12 strapontins salle C. Neveu (pour le HCQ)	2 000.00 €
Equipement sportif - Provision	5 000.00 €
Solde marché	1 679.70 €
<b>Total Complexe sportif</b>	<b>8 679.70 €</b>
<b>Centre technique</b>	
achat bac d'équarissage	800.00 €
achat congélateur	500.00 €
box de stockage	4 430.00 €
<b>Total Centre technique</b>	<b>5 730.00 €</b>
<b>Restaurant scolaire</b>	
Achat de vaisselle	650.00 €
Four (dont alimentation)	12 700.00 €
Pose de films opaques sur les vitres	750.00 €
<b>Total Restaurant scolaire</b>	<b>14 100.00 €</b>
<b>Salle des Charrières</b>	
lave-vaisselle	3 444.00 €
<b>Total Salle des Charrières</b>	<b>3 444.00 €</b>
<b>Locaux associatifs</b>	
Diagnostic amiante	3 000.00 €
Etudes d'aménagement	10 000.00 €
<b>Total Locaux associatifs</b>	<b>13 000.00 €</b>
<b>Mairie</b>	
2 armoires anti-feu	6 000.00 €
Vitrines	2 000.00 €
3 isoairs	1 000.00 €
matériel (plastifieuse + perfolieur)	370.00 €
études rénovation énergétique et redistribution des espaces	15 000.00 €
<b>Total Mairie</b>	<b>24 370.00 €</b>
<b>Requalification de l'espace des Charrières - habitat intergénérationnel</b>	
AMO - études	15 000.00 €
<b>Total Espace intergénérationnel des Charrières</b>	<b>15 000.00 €</b>

<b>Logement communal rue le Guen</b>	
Solde velux	1 814.38 €
<b>Total Logement communal</b>	<b>1 814.38 €</b>
<b>Bibliothèque</b>	
Mobilier de rangement	1 500.00 €
Tiges pour cimaises	160.00 €
<b>Total Bibliothèque</b>	<b>1 660.00 €</b>
<b>Local Quevjeun's</b>	
Mobilier de rangement	2 000.00 €
<b>Total Local Quevjeun's</b>	<b>2 000.00 €</b>
<b>Eglise</b>	
Remplacement d'un velux	1 500.00 €
Mobilier urbain	2 799.60 €
<b>Total Eglise</b>	<b>4 299.60 €</b>
<b>Mobilités douces</b>	
Création de liaisons cyclables du rond-point de la Bézardais à la rue Sainte	270 000.00 €
Végétalisation voies douces	3 000.00 €
<b>Total Mobilités</b>	<b>273 000.00 €</b>
<b>Dépollution du site route de Dinan</b>	
Fin des travaux	19 260.00 €
<b>Total Dépollution Route de Dinan</b>	<b>19 260.00 €</b>
<b>Requalification du quartier Les Prés Beaux d'en Bas</b>	
Travaux et maîtrise d'œuvre phase 1 + maîtrise d'oeuvre phase 2 + études	300 000.00 €
<b>Total Prés Beaux d'en Bas</b>	<b>300 000.00 €</b>
<b>Aménagement des Résidences</b>	
Aménagement du parc Résidence Le Poulichot	42 500.00 €
Doublement aire à containers Résidence la Pommeraie	2 000.00 €
Requalification de la Résidence Le Bas Frêne - Etudes	10 000.00 €
<b>Total Aménagement Résidences</b>	<b>54 500.00 €</b>
<b>Aménagement du centre-bourg</b>	
Mise en accessibilité voirie	10 000.00 €
Travaux d'aménagement - passage en zone 30	15 000.00 €
Installation d'un coffret électrique pour le marché	1 500.00 €
<b>Total Aménagement du centre-bourg</b>	<b>26 500.00 €</b>
<b>Aménagements zone 30</b>	
Travaux, signalétique, mobilier urbain	40 000.00 €
Réfection voirie	10 000.00 €
<b>Total Aménagements zone 30</b>	<b>50 000.00 €</b>
<b>Réaménagement du Rond-point des Charrières et de la VC n°2</b>	
Etudes de lancement	9 000.00 €
Programme voirie VC 2 plateau de l'Aublette	60 000.00 €
<b>Total Réaménagement RP des Charrières + VC 2</b>	<b>69 000.00 €</b>
<b>Eclairage public</b>	
solde travaux 2021 et travaux 2022	26 000.00 €
provision	14 000.00 €
<b>Total Eclairage public</b>	<b>40 000.00 €</b>
<b>Effacement des réseaux</b>	
Effacement des réseaux BT rue Ste -Anne (avance)	2 350.00 €
<b>Total Effacement des réseaux</b>	<b>2 350.00 €</b>

<b>Eaux pluviales</b>	
Mise en conformité - Provision	20 000.00 €
Mise en conformité EP rue Sainte-Anne	20 000.00 €
<b>Total Eaux pluviales</b>	<b>40 000.00 €</b>
<b>Acquisitions foncières</b>	
Rue Sainte-Anne	1 000.00 €
Provision	5 000.00 €
<b>Total Acquisitions foncières</b>	<b>6 000.00 €</b>
<b>Gestion des ressources</b>	
Points de collecte pour le stockage des déchets (ampoules, cartouches d'e	1 500.00 €
Broyeur pour végétaux	26 250.00 €
<b>Total Gestion des ressources</b>	<b>27 750.00 €</b>
<b>Arbres et végétaux</b>	
Achat d'arbres (compensation + bébés)	3 700.00 €
Achat de végétaux (gestion différenciée)	8 000.00 €
<b>Total Arbres</b>	<b>11 700.00 €</b>
<b>Aménagement chemins/sites</b>	
Signalétique chemins de randonnée	3 000.00 €
Lames antidérapantes ponton Vallon sauvage	2 000.00 €
Aménagement du Vallon sauvage - études	5 000.00 €
Arbres qui parlent: signalétique et nouvelles plantations	2 000.00 €
<b>Total Aménagement chemins</b>	<b>12 000.00 €</b>
<b>Courtil des senteurs</b>	
Remplacement des rosiers	2 000.00 €
<b>Total Courtil des senteurs</b>	<b>2 000.00 €</b>
<b>Cimetière actuel</b>	
Végétalisation	6 000.00 €
Colombarium et cavurne	9 900.00 €
<b>Total Cimetière actuel</b>	<b>15 900.00 €</b>
<b>Fournitures de voirie</b>	
Bandes podotactiles	3 000.00 €
Panneaux de signalisation	15 000.00 €
Numérotation des habitations	1 000.00 €
<b>Total Fournitures de voirie</b>	<b>19 000.00 €</b>
<b>Mobilier urbain</b>	
Abribus	7 500.00 €
Bancs, poubelles	3 000.00 €
<b>Total Mobilier urbain</b>	<b>10 500.00 €</b>
<b>Illuminations de Noël</b>	
Décorations de Noel	3 000.00 €
<b>Total Illuminations de Noël</b>	<b>3 000.00 €</b>
<b>Outillage</b>	
Tondeuse mulching	1 500.00 €
Souffleur	700.00 €
<b>Total Outillage</b>	<b>2 200.00 €</b>
<b>Sécurité/Accessibilité</b>	
bornes incendie réparation ou remplacement - provision	2 000.00 €
Ad'Ap bat divers	10 000.00 €
<b>Total Sécurité</b>	<b>12 000.00 €</b>

<b>Prévention, hygiène et sécurité</b>	
Matériel ergonomique agents	3 300.00 €
<b>Total Prévention</b>	<b>3 300.00 €</b>
<b>Informatique/Bureautique/ Communication</b>	
Logiciels Berger-Levrault + Oracle	5 307.20 €
Changement du standard téléphonique	41 000.00 €
Téléphones portables	2 000.00 €
1 PC portable ALSH + 1 PC services techniques	1 500.00 €
1 tablette tactile urbanisme	300.00 €
Panneau lumineux	26 000.00 €
<b>Total Informatique / Bureautique</b>	<b>76 107.20 €</b>
<b>Autres</b>	
Participation échangeur des Périaux	7 000.00 €
Travaux en régie transférés en investissement	25 450.00 €
Remboursement du capital d'emprunt	270 200.00 €
Dépenses d'ordre	6 450.00 €
Caution reversée logements communaux	500.00 €
<b>Total Autres</b>	<b>309 600.00 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>2 202 300.00 €</b>

❖ **RECETTES D'INVESTISSEMENT 2022**

<b>Objet</b>	<b>Montant prévisionnel TTC</b>
<b>Rénovation énergétique du groupe scolaire</b>	
Subventions d'Etat (Plan de relance) - solde	165 000.00 €
Matériel informatique	6 800.00 €
<b>Total subvention Rénovation du groupe scolaire</b>	<b>171 800.00 €</b>
<b>Mobilités douces</b>	
Subventions d'Etat phase 1 et 2 des travaux	77 420.00 €
Subvention Département phase 1 et 2 des travaux	65 000.00 €
<b>Total subventions Mobilités douces</b>	<b>142 420.00 €</b>
<b>Broyeur végétaux</b>	
Fonds de concours Dinan Agglomération	4 750.00 €
<b>Total subvention Broyeur</b>	<b>4 750.00 €</b>
<b>Portail famille</b>	
Subvention d'Etat	5 487.50 €
<b>Total subvention Portail famille</b>	<b>5 487.50 €</b>
<b>Autres Recettes</b>	
FCTVA	250 000.00 €
Taxe d'Aménagement	30 033.02 €
Caution logements communaux	500.00 €
Excédent de fonctionnement N-1	698 859.80 €
Emprunt	- €
Prêt léna	77 000.00 €
Amortissements	159 000.00 €
Virement de la section de fonctionnement	55 000.00 €
Excédent d'investissement N-1	607 449.68 €
<b>Total Autres Recettes</b>	<b>1 877 842.50 €</b>
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT 2022</b>	<b>2 202 300.00 €</b>

❖ BUDGET PRIMITIF 2022 : SYNTHÈSE

VOTE		DEPENSES	RECETTES
	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	1 720 586,94	1 457 642,82
	+		
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	481 713,06	137 207,50
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	0,00	(si solde positif) 607 449,68
	=		
	Total de la section d'investissement (2)	2 202 300,00	2 202 300,00

VOTE		DEPENSES	RECETTES
	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	3 023 180,00	3 023 180,00
	+		
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	0,00	(si excédent) 0,00
	=		
	Total de la section de fonctionnement (3)	3 023 180,00	3 023 180,00
	=		
	<b>TOTAL DU BUDGET (4)</b>	<b>5 225 480,00</b>	<b>5 225 480,00</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,  
**Par 22 POUR** (Jean-Luc ALLORY, Jean-Yves ANGER, Anne CHARRÉ, Brigitte JUGUE-FOURNET, Sylvie MEUNIER)  
**5 ABSTENTIONS**  
**ADOpte** le Budget Primitif 2022 tel que présenté.

## AFFAIRE N°9 : RENOVATION ENERGETIQUE DU GROUPE SCOLAIRE : MODIFICATION DE MARCHE

Rapporteur : Francis ADNOT

Pour rappel, le Conseil municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer le marché de travaux pour la rénovation énergétique du groupe scolaire dans sa séance du 8 décembre 2021.

Depuis, un problème d'infrastructure a été détecté après un sondage destructif, qui nécessite des travaux supplémentaires.

Il est donc proposé de conclure la modification de marché suivante :

-Lot n°1 – Sciage, démolition, gros œuvre – SARC – Modification de marché n°1 : reprise en sous-œuvre de longrines, pour un montant de 21 000,00 € HT, 25 200,00 € TTC, soit une augmentation de 25.45% du marché initial.

Pour information, l'article R2194-5 du Code de la commande publique prévoit qu'en cas de circonstances imprévues, le marché peut être modifié lorsque la modification est rendue nécessaire par des circonstances qu'un acheteur diligent ne pouvait pas prévoir. Dans ce cas, l'article R2194-3 dit que le montant de la modification ne peut être supérieure à 50% du montant du marché initial.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

**A L'UNANIMITÉ**

**VALIDE** cette modification du marché de travaux pour la rénovation énergétique du groupe scolaire.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder à la signature de cette modification de marché.

## AFFAIRE N° 10 : MISE A JOUR DES TARIFS DES SALLES COMMUNALES

Rapporteur : Sylvie LESNE

L'inter-commission Vie associative, réunie le 24 février 2022, propose une augmentation des tarifs de la salle des fêtes et de la salle des Charrières de 3%.

### ❖ SALLE DES FÊTES

		½ journée	1 jour	Week end (2 jours)
<b>Particuliers commune</b>	Salle	105,00 €	159,00 €	237,00 €
	Salle + Cuisine	147,00 €	242,00 €	365,00 €
<b>Particuliers Hors commune</b>	Salle	211,00 €	316,00 €	476,00 €
	Salle + Cuisine	296,00 €	486,00 €	728,00 €
<b>Associations Commune</b>	Salle	62,00 €	102,00 €	204,00 €
	Salle + Cuisine	105,00 €	147,00 €	294,00 €
<b>Associations Hors commune</b>	Salle	84,00 €	126,00 €	252,00 €
	Salle + cuisine	126,00 €	169,00 €	338,00 €
<b><u>Caution</u></b>	Salle seule	154,00 €		
	Salle + Cuisine	309,00 €		
<b>Salle Annexe</b>	Cérémonies civiles	53,00 €		

**Vaisselle :**

- **0.50 €** le couvert pour les Associations Quévertoises
- **0.60 €** le couvert pour les Particuliers de la commune
- **1.00 €** le couvert pour les hors commune
- **0.20 €/Verre** pour la location de verres seuls pour les Associations Quévertoises
- **0.20 €/Verre** pour la location de verres seuls pour les Particuliers

La batterie de cuisine est comprise dans la location de vaisselle.

**Gratuité :**

- 2 par an pour les associations communales (salle des fêtes ou salle des Charrières)
- 2 week ends pour les manifestations nationales (Téléthon, mucoviscidose etc.)
- 1 par an pour la Gendarmerie et les Pompiers
- Réunions des organismes dont la commune est adhérente ; l'installation de la salle reste à la charge de l'organisateur

❖ **SALLE DES CHARRIERES**

		<b>1 journée en semaine</b>	<b>2 à 3 jours en semaine</b>	<b>Forfait Weekend 3 jours</b>
<b>Particulier De la commune</b>	<b>Salle + Cuisine</b>	<b>116.00 €</b>	<b>180.00 €</b>	<b>180.00 €</b>
<b>Particulier Hors commune</b>	<b>Salle + Cuisine</b>	<b>116.00 €</b>	<b>296.00 €</b>	<b>296.00 €</b>
<b>Associations De la commune</b>	<b>Salle + Cuisine</b>	<b>90.00 €</b>	<b>180.00 €</b>	<b>180.00 €</b>
<b>Associations Hors commune</b>	<b>Salle + Cuisine</b>	<b>116.00 €</b>	<b>296.00 €</b>	<b>296.00 €</b>
Associations Commune (AG, Galette des rois, Repas bénévoles, Repas mensuel Club des Aînés)	<b>Salle + Cuisine</b>	<b>42.00 € (Hors Weekend)</b>		
<b>CAUTION</b>	<b>Salle + Cuisine</b>	<b>100.00 €</b>		

**Les prix s'entendent : avec la cuisine et le chauffage**

**Vaisselle gratuite****Gratuité :**

- 2 par an pour les associations communales (salle des fêtes ou salle des Charrières)
- 1 par an pour les conseillers municipaux
- 1 par an pour les membres du CCAS
- 1 par an pour le personnel communal
- Réunions des organismes dont la commune est adhérente ; l'installation de la salle reste à la charge de l'organisateur

❖ **MAISON DES ASSOCIATIONS, SALLE DE LA MARELLE, SALLE DE DANSE, ANNEXES 1 ET 2 DES CHARRIERES**

Location	Tarif journée	Tarif ½ journée
Salles Marelle, annexes 1 et 2 Charrière et Maison des associations	60 €	30 €

Activités cours	Tarif horaire
Salles Marelle, annexes 1 et 2 Charrière, Maison des associations, salle de danse	5 €

❖ **COMPLEXE SPORTIF DU COURTIL**

Associations, communes et organismes extérieurs : **25 € par séance (dans la limite de 2h) et par salle**

**Gratuité :**

- Associations sportives communales
- Groupe scolaire Le Petit Prince
- Fête de la pomme
- Salon des vins et de la gastronomie
- Kermesse de l'école (en cas d'intempérie)

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

**A L'UNANIMITÉ**

**VALIDE** les tarifs tels que présentés.

**PRECISE** que ces tarifs seront applicables à compter du 1<sup>er</sup> mai 2022.

**AFFAIRE N° 11 : CONVENTION DE PARTICIPATION FINANCIERE POUR L'ALSH AVEC LA COMMUNE DE TREVRON**

Rapporteur : Sylvie LESNE

La Commune de QUEVERT possède un Accueil de loisirs sans hébergement (ALSH), qui fonctionne les mercredis et durant les vacances scolaires (hors vacances de Noël).

Il est ouvert aux enfants qui résident dans d'autres communes, dans la limite des places disponibles, les enfants domiciliés à Quévert étant prioritaires.

1 enfant domicilié à Trévron fréquente régulièrement ce service.

Il est proposé à la commune de Trévron de signer une convention de participation lui permettant de bénéficier d'un nombre de places réservées.

Cette convention permettra également aux familles de Trévron de bénéficier du tarif commune.

Il convient d'adopter cette convention pour la période allant du 1<sup>er</sup> janvier au 26 août 2022, selon les modalités suivantes :

	nb places	nb jours	tarif/jour	sous-total
Mercredis du 1 <sup>er</sup> janvier au 6 juillet 2022	1	23	14 €	322.00 €
Vacances d'hiver 2022	1	10	14 €	140.00 €
Vacances de printemps 2022	1	9	14 €	126.00 €
Vacances d'été 2022 Du 8 juillet au 26 août	1	34	14 €	476.00 €
<b>TOTAL</b>				<b>1 064.00 €</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

## **A L'UNANIMITÉ**

**VALIDE** les termes de la convention tels que proposés ci-dessus.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer cette convention.

### **AFFAIRE N° 12 : FIXATION DU MONTANT DE LA REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC**

Rapporteur : Francis ADNOT

Le 26 mai 2021, le conseil municipal de QUEVERT a délibéré sur l'occupation du domaine public (trottoirs, places) par un commerce qui doit répondre à des conditions fixées par l'autorité administrative qui est en charge de sa gestion, généralement la commune. Elle nécessite une autorisation d'occupation temporaire (AOT) du domaine public.

L'autorisation de terrasse concerne uniquement les exploitants de débits de boissons ou de restauration.

L'autorisation est soumise au paiement de droits de voirie. Le montant de cette redevance, fixée par la commune, prend en compte les avantages procurés au titulaire de l'autorisation. Il varie donc en fonction des éléments suivants :

-emprise au sol (étendue de la terrasse ou superficie de l'étalage)

-mode d'usage et de la durée d'exploitation (usage annuel ou saisonnier)

-valeur commerciale de la voie considérée.

Le montant de la redevance est révisable à la fin de chaque période d'exploitation.

Le montant de la redevance annuelle a été fixé à 10 € TTC par mètre linéaire.

Compte tenu du contexte sanitaire, le conseil municipal avait autorisé l'exonération de cette redevance pour l'année 2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

## **A L'UNANIMITÉ**

**FIXE** le montant de la redevance annuelle à 10 € TTC par mètre linéaire.

**AUTORISE** l'exonération de cette redevance dans le centre-bourg pour l'année 2022, considérant la sortie de crise sanitaire.

### **AFFAIRE N° 13 : DÉTERMINATION DES TAUX DE PROMOTION POUR LES AVANCEMENTS DE GRADE**

Rapporteur : Philippe LANDURÉ

Conformément à l'article L522-27 du code général de la fonction publique, portant sur les avancements de grade au sein de la fonction publique territoriale, il appartient à chaque assemblée délibérante de fixer le taux permettant de déterminer, à partir du nombre d'agents « promouvables », c'est-à-dire remplissant les conditions pour être nommés au grade considéré, le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promus à ce grade.

La loi ne prévoit pas de ratio plancher ou plafond (de 0 à 100%).

La délibération doit fixer ce taux pour chaque grade accessible par la voie de l'avancement de grade.

Vu les Lignes Directrices de Gestion des Ressources Humaines de la Ville de Quévert en date du 19 février 2021,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

## **A L'UNANIMITÉ**

**FIXE** pour l'année 2022 les taux pour la procédure d'avancement de grade dans la collectivité de la manière suivante :

<b>Grade d'origine</b>	<b>Grade d'avancement</b>	<b>Ratio« promus-promouvables » (%)</b>
Adjoint technique principal de 2 <sup>e</sup> classe	Adjoint technique principal de 1 <sup>e</sup> classe	100 %
Adjoint administratif	Adjoint administratif principal de 2 <sup>e</sup> classe	100 %
Rédacteur principal de 2 <sup>e</sup> classe	Rédacteur principal de 1 <sup>e</sup> classe	100 %
Assistant principal de conservation de 2 <sup>e</sup> classe	Assistant principal de conservation de 1 <sup>e</sup> classe	100 %

**AFFAIRE N° 14 : MODIFICATION ET MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

Rapporteur : Philippe LANDURÉ

Considérant les avancements de grade auxquels peuvent prétendre plusieurs agents de la collectivité,  
Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

**A L'UNANIMITÉ****ACCEPTE**, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2022 :

- la création de 3 emplois d'Adjoint technique principal de 1<sup>e</sup> classe
- la création d'1 emploi de Rédacteur principal de 1<sup>e</sup> classe
- la suppression de 3 emplois d'Adjoint technique principal de 2<sup>e</sup> classe
- la suppression d'1 emploi de Rédacteur principal de 2<sup>e</sup> classe

**ADOPTE** le tableau des effectifs mis à jour à compter du 1<sup>er</sup> avril 2022 suivant :**Agents titulaires :**

Grade ou emploi	Catégorie	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	Temps Complet	Temps Non Complet	Total temps de travail
Directeur général des services	A	1	1	1		1
<b>Filière Administrative</b>						
Rédacteur principal de 1 <sup>e</sup> classe	B	1	1	1		1
Rédacteur	B	1	1	1		1
Adjoint administratif principal de 1 <sup>ère</sup> classe	C	2	2	2		2
Adjoint administratif	C	1	1		1	0.80
<b>Filière Technique</b>						
Ingénieur principal	A	1	1	1		1
Agent de maîtrise principal	C	1	1	1		1
Adjoint technique principal de 1 <sup>ère</sup> classe	C	12	12	11	1	11.90
Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	C	1	1	1	0	1
Adjoint technique	C	5	5	5		5
<b>Filière médico-sociale</b>						
ATSEM principal de 1e classe	C	2	2	2		2
<b>Filière Culturelle</b>						
Assistant de conservation principal de 2 <sup>ème</sup> classe	B	1	1	1		1
<b>Filière Animation</b>						
Adjoint d'animation principal de 1e classe	C	1	1		1	0.80
Adjoint d'animation principal de 2 <sup>e</sup> classe	C	1	0			

Adjoint d'animation	C	1	1	1		1
<b>TOTAL</b>		<b>32</b>	<b>31</b>	<b>28</b>	<b>3</b>	<b>30.50</b>

### Agents non titulaires au 1<sup>er</sup> avril 2022 (effectifs pourvus)

Emploi ou grade	Motif du contrat	catégorie	Temps Complet	Temps Non Complet	Total temps travail en ETP
<b>Services enfance-jeunesse</b>					
Responsable enfance-jeunesse	Contrat de projet	B	1		1
Direction ALSH	Contrat de projet	C	1		1
Adjoint d'animation	Contrat PEC	C	1		1
Adjoint d'animation	CDI	C	1		1
Adjoint d'animation	CDD	C		2	1.06
<b>Services techniques</b>					
Adjoint technique	Contrat PEC	C	1		1
Adjoint technique	Apprenti	C	1		1
<b>TOTAL</b>	<i>8 agents</i>		<b>6</b>	<b>2</b>	<b>7.06</b>

### Total Agents titulaires et non titulaires au 1<sup>er</sup> avril 2022

Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	Temps Complet	Temps Non Complet	Total temps de travail en ETP
40	39	34	5	<b>37.56</b>

### AFFAIRE N° 15 : MODIFICATION DES CONDITIONS D'ASTREINTE TECHNIQUE

Rapporteur : Philippe LANDURÉ

Il appartient à l'organe délibérant de déterminer, après avis du Comité Technique du Centre de Gestion, les situations dans lesquelles il est possible de recourir à des astreintes, les modalités de leur organisation et la liste des emplois concernés.

#### **1/ Les cas de recours à l'astreinte technique**

La commune organise un service d'astreinte pour assurer la sécurité du domaine public et répondre aux impératifs de continuité du service public en cas de crise ou de la survenance d'événements risquant de mettre en danger des biens ou des personnes et ne pouvant pas attendre une réponse sur les horaires habituels de travail des services.

L'objectif des interventions est :

- D'assurer la mise en sécurité du domaine public (voirie, espaces publics etc.) et des bâtiments communaux en cas d'incident
- De s'assurer de l'absence d'intrusion dans les bâtiments communaux lors du déclenchement des alarmes de surveillance
- D'alerter les concessionnaires de réseaux en cas de détérioration ou de danger imminent
- D'alerter en particulier Dinan Agglomération, le Département des Côtes d'Armor ou la DIR-Ouest en cas d'incident sur les équipements et réseaux dont ils ont la compétence
- D'assurer une vigilance et de garantir la capacité d'intervention en cas d'alerte météorologique (tempête, neige, verglas, fortes pluies)

- De répondre aux besoins des manifestations accompagnées ou organisées par la commune :
  - en cas de la survenance d'un problème bloquant
  - pour des actions de sécurisation
  - pour procéder à l'installation ou à la désinstallation de matériel

## 2/ Les agents concernés par l'astreinte technique

Les cas dans lesquels la collectivité peut recourir à des astreintes, les conditions de leur organisation et les emplois concernés sont fixés par délibération après avis du comité technique.

Sont cependant notamment exclus du dispositif d'indemnisation ou de repos compensateur :

- Les agents qui bénéficient d'une NBI pour l'exercice de fonctions de responsabilité supérieure

Sont concernés pour la commune de Quévert les emplois suivants :

- Adjoint technique
- Adjoint technique principal de 2<sup>e</sup> classe
- Adjoint technique principale de 1<sup>e</sup> classe
- Agent de maîtrise
- Agent de maîtrise principal

Les agents concernés par ce dispositif peuvent être :

- stagiaires
- titulaires
- contractuel de droit public
- contractuels de droit privé

## 3/ Les modalités d'organisation de l'astreinte technique

L'astreinte se déroule sur une semaine, du mercredi 8h00 au mercredi suivant 7h59.

Les astreintes sont organisées par roulement, 1 semaine sur 5.

Les plannings sont transmis en début d'année pour une année complète. Ils sont modifiables au plus tard 15 jours avant l'intervention.

A l'issue de sa période d'astreinte, l'agent transmet à son responsable un état récapitulatif des interventions effectuées, comprenant notamment l'origine de l'appel, la date et l'heure, le motif de sortie, la durée d'intervention et les travaux engagés.

Il n'y a pas de distinction entre l'astreinte de sécurité et l'astreinte d'exploitation.

L'astreinte de décision est assurée par les élus.

## 4/ Les modalités de compensation de l'astreinte technique

Les périodes d'astreinte ne peuvent donner lieu qu'à indemnisation.

La rémunération des astreintes est effectuée par référence au barème en vigueur au Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable pour les agents relevant de la filière technique.

Le montant versé pour une semaine complète est de **159.20 €**.

Un véhicule ainsi qu'un téléphone sont mis à disposition.

L'intervention d'un 2<sup>e</sup> agent d'astreinte est prévue lors de phénomènes météorologiques (épisodes neigeux notamment), selon un planning annuel préétabli.

L'astreinte se déclenche à partir du moment où les services municipaux reçoivent un message d'alerte météorologique de la Préfecture. Il est proposé d'appliquer dans ce cas le barème de compensation suivant :

Période d'astreinte	Indemnité d'astreinte
Astreinte de nuit, de 22h à 7h	8.60 €
Le samedi ou un jour de repos	34.85 €
Le dimanche ou un jour férié	43.38 €
Week-end (du vendredi soir au lundi matin)	109.28 €

## 5/ Les modalités de compensation de l'intervention

Les interventions pourront donner lieu, au choix de l'agent, à une indemnisation ou à un repos compensateur, à poser dans les 6 mois.

Période d'intervention	Indemnité d'intervention	Durée du repos compensateur
Un jour de semaine	16 €/ heure	Nombre d'heures de travail effectuées
Le samedi ou un jour de repos	22 €/ heure	Nombre d'heures de travail majoré de 25%
La nuit (de 22h à 7h)	22 € / heure	Nombre d'heures de travail majoré de 50%
Le dimanche ou un jour férié	22 € / heure	Nombre d'heures de travail majoré de 100%

Compensation spécifique des interventions sollicitées en dehors du cadre de l'astreinte : lorsque ces dernières sont programmées moins de 15 jours à l'avance, la compensation est majorée de 25%.

Vu le décret n°2005-542 du 19 mai 2005 relatif aux modalités de la rémunération ou de la compensation des astreintes et des permanences dans la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°2015-415 du 14 avril 2015 relatif à l'indemnisation des astreintes et à la compensation ou à la rémunération des interventions aux ministères chargés du développement durable et du logement,

Vu la délibération du conseil municipal du 8 octobre 2008 instaurant un service d'astreinte du personnel des services techniques,

Vu les délibérations du conseil municipal du 2 juillet 2014 et du 27 mars 2019 venant préciser les grades et les statuts des agents susceptibles d'être sollicités,

Vu l'avis favorable à l'unanimité du Comité technique départemental en date du 8 février 2022,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

### **A L'UNANIMITÉ**

**ADOpte** les modalités d'organisation et d'indemnisation de l'astreinte technique telles qu'exposées, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2022.

## **AFFAIRE N° 16 : MODIFICATION DES MODALITES DE MISE EN ŒUVRE DU COMPTE EPARGNE-TEMPS**

Rapporteur : Philippe LANDURÉ

Les personnels territoriaux peuvent demander, sous certaines conditions, à bénéficier du report de certains jours de congé dans un compte épargne temps.

Conformément à l'article 7-1 de la loi du 26 janvier 1984 et au décret n° 2004-878 du 26 août 2004 modifié, les modalités de mise en œuvre du compte épargne temps sont fixées par l'organe délibérant, après avis du comité technique.

La réglementation fixe un cadre général mais il appartient au conseil municipal de se prononcer sur le détail des modalités d'ouverture, de fonctionnement, de gestion, de fermeture du compte épargne-temps (CET), ainsi que les modalités de son utilisation par l'agent conformément à l'article 10 alinéa 1 n°2004-878 du 26 août 2004.

Les modalités d'application du compte épargne temps dans la collectivité ont été fixées par délibération n°2018-035 en date du 25 avril 2018. Il est proposé de modifier les modalités d'alimentation du CET, afin de permettre un report des jours de récupération au titre de l'ARTT.

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n°2004-878 du 26 août 2004 relatif au compte épargne temps dans la fonction publique territoriale, modifié par le décret n°2010-531 du 20 mai 2010

Vu la circulaire ministérielle n°10-007135-D du 31 mai 2010 relative à la réforme du compte épargne temps dans la fonction publique territoriale

Vu l'avis du Comité Technique Départemental en date du 8 février 2022,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

**A L'UNANIMITÉ**

**ADOpte** les modalités suivantes, qui complètent la réglementation fixée par les textes relatifs aux congés annuels et au temps de travail :

**Les bénéficiaires :**

Les agents titulaires et contractuels de droit public employés à temps complet ou à temps incomplet, de manière continue depuis un an, peuvent solliciter l'ouverture d'un CET.

**Les agents exclus :**

- Les fonctionnaires stagiaires,
- Les agents détachés pour stage qui ont, antérieurement à leur stage, acquis des droits à congés au titre du CET en tant que fonctionnaires titulaires ou agents contractuels conservent ces droits mais ne peuvent ni les utiliser ni en accumuler de nouveaux durant le stage,
- Les agents contractuels recrutés pour une durée inférieure à une année,
- Les fonctionnaires ou contractuels relevant des cadres d'emplois des assistants d'enseignement artistique (*article 2 du décret n°2004-878 du 26 août 2004*)
- Les contractuels de droit privé (contrat aidés par exemple)

**L'alimentation du CET :**

Le CET est alimenté par un report des :

- congés annuels + jours de fractionnement, sans que le nombre de jours pris au titre de l'année puisse être inférieur à 20,
- **jours de récupération au titre de l'ARTT**

La demande d'alimentation doit être effectuée par demande écrite de l'agent avant la fin de chaque année civile. Elle doit indiquer la nature et le nombre de jours que l'agent souhaite verser sur son compte

**Nombre maximal de jours pouvant être épargnés :**

Le nombre total des jours maintenus sur le CET ne peut pas excéder 60 jours.

Pour des agents à temps partiel ou employés à temps non complet, le nombre maximum de jours pouvant être épargnés par an ainsi que la durée minimum des congés annuels à prendre sont proratisés en fonction de la quotité de travail effectuée.

**Information de l'agent :**

Chaque année, le service gestionnaire communiquera à l'agent la situation de son CET (jours épargnés et consommés).

**Utilisation du CET :** L'agent, qu'il soit titulaire ou non titulaire, peut utiliser tout ou partie de son CET dès qu'il le souhaite, par journées entières uniquement, sous réserve des nécessités de service. Les droits épargnés ne pourront être utilisés que sous la forme de congés.

Les nécessités de service ne pourront être opposées à l'utilisation des jours épargnés lors d'une mutation, à la cessation définitive de fonctions ou si le congé est sollicité à la suite d'un congé de maternité, d'adoption, de paternité ou d'accompagnement d'une personne en fin de vie.

**Conservation des droits à congés :**

Le fonctionnaire conserve ses droits à congés acquis au titre du CET en cas de :

- Mutation, intégration directe
- Détachement auprès d'une collectivité territoriale ou d'un établissement public relevant du champ d'application de la loi du 26 janvier 1984
- Disponibilité
- Congé parental
- Mise à disposition (y compris auprès d'une organisation syndicale).

L'autorité territoriale est autorisée à fixer, par convention signée entre deux employeurs, les modalités financières de transfert des droits accumulés par un agent qui change, par la voie d'une mutation ou d'un détachement, de collectivité ou d'établissement.

#### **Clôture du CET :**

Le CET doit être soldé et clôturer à la date de la radiation des cadres pour le fonctionnaire ou des effectifs pour l'agent contractuel.

#### **Décès de l'agent :**

En cas de décès d'un titulaire du CET, les jours épargnés sur le compte donnent lieu à une indemnisation de ses ayants droit. Le nombre de jours accumulés sur le compte épargne temps est multiplié par le montant forfaitaire correspondant à la catégorie à laquelle appartenait l'agent au moment de son décès. Cette indemnisation est effectuée en un seul versement, quel que soit le nombre de jours en cause.

### **AFFAIRE N°17 : ADHESION DE LA COMMUNE DE BEAUSSAIS SUR MER A DINAN AGGLOMERATION**

Rapporteur : Philippe LANDURÉ

Par délibération en date du 08 novembre 2021, le Conseil Municipal de Beaussais-sur-Mer a décidé à l'unanimité, d'une part, de se retirer de la Communauté de Communes de la Côte d'Emeraude et d'autre part d'adhérer à Dinan Agglomération, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Pour ce faire, la Commune s'appuie sur la procédure de retrait adhésion dérogatoire, permettant à une commune de se retirer d'une Communauté de Communes sans solliciter l'avis de cette dernière, ni des communes qui la composent.

Cette procédure suppose l'élaboration d'une étude d'impact présentant une estimation des incidences de l'opération sur les ressources et les charges ainsi que sur le personnel de la commune et établissements publics de coopération intercommunale concernés. Cette étude est jointe à la présente délibération.

Le Conseil Communautaire de Dinan Agglomération a décidé, par délibération en date du 20 décembre 2020 et à la majorité des voix, d'étendre son périmètre à cette collectivité.

Cette délibération a été notifiée aux communes intéressées afin de solliciter l'expression de leur accord dans un délai de trois mois.

L'accord sera réputé acquis si la moitié des communes représentant les deux tiers de la population ou si les deux tiers des communes représentant la moitié de la population y sont favorables.

Aussi,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et plus particulièrement ses articles, L.5211-18, L.5211-39-2 et L.5214-26,

**Vu** la délibération du Conseil Municipal de Beaussais-sur-Mer n°2021-111 en date du 08 novembre 2021,

**Vu** l'étude d'impact jointe à la demande de Beaussais-sur-mer,

**Vu** la délibération de Dinan Agglomération n°CA-2021-129 en date du 20 décembre 2021,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

**A L'UNANIMITÉ**

**SE PRONONCE FAVORABLEMENT** à l'extension du périmètre de Dinan Agglomération à la commune de Beaussais-sur-Mer.

### **AFFAIRE N° 18 : DÉNOMINATION DES RUES ET NUMÉROTATION DE LA ZAC DE BEL AIR : MISE A JOUR ET COMPLEMENT**

Rapporteur : Francis ADNOT

Le 26 mai 2021 le conseil municipal de QUEVERT avait nommé les rues de la Zone d'Activités de Bel Air et attribué une numérotation. Dinan Agglomération souhaite poursuivre le travail sur le découpage de la zone et notamment la création de rues supplémentaires.

La commission d'urbanisme du 15 février 2022 propose de nommer les voies de la façon suivante :

- Impasse Louis Blériot

- Rue Marie Marvingt

De plus, Dinan Agglomération souhaite effectuer un ajustement de la numérotation de la rue Roland-Garros.

Considérant la Zone d'activités de Bel Air à QUEVERT, appartenant à Dinan Agglomération,  
Considérant la demande de Dinan Agglomération de pouvoir disposer de noms de rues,  
Considérant qu'il nous convient de respecter les préconisations de La Poste, à savoir : éviter les homonymies ou les noms à phonétique identiques,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

**A L'UNANIMITÉ**

**NOMME** les nouvelles de la Zone d'Activités de Bel Air, comme présenté ci-dessus.

**NUMÉROTE** les lots de la façon suivante :

AUERREVE  
 - Impasse Armoire De Saint-Loupain  
 - Rue Jacqueline Hurvol  
 - Impasse Elina Dorelle

QUEVERT  
 - Rue Adrienne Bolland  
 - Rue Marie Bastie  
 - Impasse Louis Stélic  
 - Impasse Henri Guillaumet  
 - Rue Marie Hourigot  
 - Rue Roland Gouvis



1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	32	33	34	35	36	37	38	39	40	41	42	43	44	45	46	47	48	49	50	51	52	53	54	55	56	57	58	59	60	61	62	63	64	65	66	67	68	69	70	71	72	73	74	75	76	77	78	79	80	81	82	83	84	85	86	87	88	89	90	91	92	93	94	95	96	97	98	99	100
---	---	---	---	---	---	---	---	---	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	-----

ZAC DE BR. L'AN. AUCLERCOU  
 PLAN D'AMENAGEMENT  
 1/5000

**DINAN**  
 Architecture

UNIVERSAL SYSTEMS  
 SYSTEMS

AMM - PROJET

DATE: 2011

PLAN DE BR. L'AN. AUCLERCOU

## COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS DU MAIRE

- Pour la signature des devis, contrats, marchés, dont le montant est compris entre 4 000€ HT et 20 000€ HT

Date	n°	Désignation	montant HT
03/02/2022	2022-001	Réfection d'un réseau d'eaux pluviales rue Sainte-Anne	15 050.00 €
28/02/2022	2022-002	Mise en place d'un aire de jeux au Parc du Poulichot	17 216.00 €

- Pour l'exercice du droit de préemption :

N° de dossier	Date de dépôt	Date de décision	Décision	Demandeur	Adresse du terrain
IA 022 259 21 C0076	13/12/2021	20/01/2022	Pas d'acquisition	SELARL Anne-Sophie GROSSARD	56 avenue de l'Aublette
IA 022 259 21 C0077	15/12/2021	01/02/2022	Pas d'acquisition	Maître GOUAULT	9 Boulevard de Préval
IA 022 259 21 C0078	21/12/2021	20/01/2022	Pas d'acquisition	1270 NOTAIRES CLOSSAIS ET ASSOCIES,	36 résidence Le Hameau de Malaunay
IA 022 259 21 C0079	24/12/2021	20/01/2022	Pas d'acquisition	NOTAIRES	10 Rue du Long Clos
IA 022 259 21 C0080	27/12/2021	19/01/2022	Pas d'acquisition	Maître Florian LEMOINE	6 rue des 3 Frères L'Hermitte
IA 022 259 22 C0001	03/01/2022	03/02/2022	Pas d'acquisition	BUNEL Gaëlle	1 ZAC Les Vignes
IA 022 259 22 C0002	07/01/2022	28/01/2022	Pas d'acquisition	VILLIN Christophe	2 Rue de la Rabine
IA 022 259 22 C0003	11/01/2022	19/01/2022	Pas d'acquisition	1270 NOTAIRES	8 rue du Nouette

### Questions diverses :

-Calendrier des réunions d'avril 2022 :

#### prochaines commissions :

- 4/04 – 18 H00 : CCAS
- 5/04 – 18H30 : administration et communication numérique
- 6/04 – 18H30 : mobilités, réseaux, espaces verts
- 11/04 – 18H30 : bâtiments, transition énergétique

#### autres rendez-vous :

- 5/04 – 18H30 : plénière du conseil communautaire sur le projet de l'hôpital
- 7/04 – 18H30 : comité de pilotage PEDT
- 9/04 – 11H00 : vernissage exposition bibliothèque
- 10/04 – 8H00/19H00 : élection présidentielle – 1<sup>er</sup> tour
- 24/04 – 8H00/19H00 : élection présidentielle – 2<sup>e</sup> tour

-Chasse aux œufs programmée le samedi 16 avril 2022 de 14h30 à 16h30

-Prochain conseil municipal le mardi 24 mai 2022 à 20h00

Séance levée à 22h50.

Le Maire,

Philippe LANDURÉ